RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

AB SCIENCE
Discipline serving the patients

AB SCIENCE S.A.
Société Anonyme au capital de 1 033 084 euros
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS
438 479 941 RCS Paris

SOMMAIRE

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 3

1.1 ÉVENEMENTS CLEFS DE LA PÉRIODE 3

1.2 ÉVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2026 7

1.3 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES CONSOLIDES 8

1.4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE 11

1.5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR 11

1.6 PARTIES LIEES 12

2 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES 13

2.1 COMPTES CONSOLIDES RELATIFS A L'ARRETE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026 14

2.2 DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 50

2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS 51

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1 ÉVENEMENTS CLEFS DE LA PÉRIODE

1.1.1 Évènements relatifs au développement clinique

Propriété intellectuelle

- **Délivrance d'un brevet japonais protégeant l'utilisation du masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques jusqu'en 2041**

AB Science a annoncé en janvier 2026 que l'Office japonais des brevets a officiellement délivré un brevet pour les méthodes de traitement de la sclérose en plaques (SEP) progressive avec sa molécule phare, le masitinib. Ce nouveau brevet (JP 7788154) garantit la protection de la propriété intellectuelle du masitinib jusqu'en février 2041. Il s'agit du premier pays à délivrer un brevet protégeant l'utilisation du masitinib dans les formes progressives de la SEP.

AB Science a suivi pour la protection du masitinib dans les formes progressives de la SEP la même méthodologie que pour l'utilisation du masitinib dans la SLA. Ce dernier brevet a été accordé partout dans le monde. AB Science est optimiste quant à ses chances d'obtenir la protection de l'utilisation du masitinib dans la SEP progressive à l'échelle mondiale.

La même stratégie de brevet d'utilisation médicale secondaire est poursuivie pour plusieurs indications, notamment la sclérose latérale amyotrophique jusqu'en 2037 (avec une prolongation possible de 5 ans), les formes progressives de la SEP et la maladie d'Alzheimer jusqu'en 2041, la drépanocytose jusqu'en 2040, le cancer de la prostate jusqu'en 2042 et la mastocytose sévère jusqu'en 2036.

- **Délivrance à venir d'un brevet US protégeant l'utilisation du masitinib dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant jusqu'en 2042**

AB Science a annoncé en janvier 2026 que l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) a délivré une notification d'acceptation (NOA) pour un brevet relatif aux méthodes de traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) avec sa molécule phare, le masitinib (US 18/040884). Une fois délivré, ce nouveau brevet américain d'utilisation médicale secondaire assurera la protection de la propriété intellectuelle (PI) du masitinib dans le mCRPC jusqu'en mai 2042. Une NOA signifie que l'USPTO a l'intention d'accorder la demande de brevet après avoir accompli certaines formalités procédurales. La NOA américaine est délivrée après qu'un examinateur a confirmé que la demande de brevet répond à toutes les exigences en matière de brevetabilité. Ce nouveau brevet américain s'ajoute à la couverture déjà accordée en Europe (EP4175639) [1]. Des demandes de brevet équivalentes ont également été déposées dans d'autres grands marchés internationaux. L'Office américain des brevets a officiellement délivré un brevet en juin 2026.

Programme AB8939

- **Point sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939**

AB Science a procédé à une revue de la situation en janvier 2026 sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939 et la quatrième réponse consécutive avec la combinaison AB8939 et Venetoclax des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) associée à un profil génétique très défavorable.

- Le traitement combiné a été bien toléré, sans toxicité hématologique ni toxicité limitant la dose
- Le quatrième patient présentait un caryotype complexe comprenant une monosomie du chromosome 5 et une mutation TP53, et était en troisième ligne de traitement. Il a obtenu une réponse presque complète après 14 jours de traitement par AB8939 à 21 mg/m2 associé au Venetoclax
- Il s'agit du quatrième patient à répondre à la combinaison sur un total de 4 patients traités
- Le taux de réponse partielle est de 100 % (4/4), dont un patient en rémission complète, un en réponse quasi complète et deux en réponse partielle
- Les résultats ont été obtenus après le premier cycle de traitement (14 jours) chez des patients recevant un traitement de troisième ou quatrième ligne, dont deux avaient précédemment progressé sous Venetoclax en association avec d'autres chimiothérapies
- Ces quatre patients présentent tous des profils cytogénétiques très difficiles à traiter, notamment un caryotype complexe, une mutation TP53, une mutation NRAS, une monosomie 5 et un réarrangement MECOM, qui sont

généralement associés à un mauvais pronostic en raison de l'évolution agressive de la maladie et de la résistance au traitement

- Cette diversité des patients répondeurs semble corroborer le mécanisme d'action d'AB8939, qui est capable de déstabiliser les microtubules en contournant la multirésistance aux médicaments et également en ciblant les cellules souches cancéreuses sans éliminer les cellules souches non tumorales
- Ces résultats confortent le positionnement d'AB8939 chez les patients présentant une génétique défavorable, des caryotypes complexes, des mutations TP53, NRAS et KRAS, une monosomie 5 et 7, et un réarrangement MECOM, qui représentent les besoins médicaux non satisfaits les plus importants

- **Fin de l'étape 3 de la phase 1, évaluant la combinaison d'AB8939 et du Venetoclax dans le traitement de la leucémie myéloïde aiguë réfractaire ou en rechute**

- AB Science a annoncé en juin 2026 la fin de l'étape 3 de la phase 1 évaluant la combinaison d'AB8939 + Venetoclax chez des patients atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) associée à un profil génétique très défavorable. L'étape 3 a évalué la combinaison d'AB8939 et du Venetoclax administrée sur un cycle de 14 jours. Au total, six patients ont été traités à deux niveaux de dose d'AB8939 (16 mg/m² et 21,3 mg/m²), chacun en association avec le Venetoclax. La combinaison a été bien tolérée, sans toxicité limitant la dose (DLT) ni toxicité hématologique observée à l'un ou l'autre niveau de dose, ce qui a permis de sélectionner la dose recommandée pour la phase 2 (RP2D). Des signes préliminaires d'efficacité encourageants ont été observés. Sur les six patients traités, quatre ont obtenu une réponse objective (une rémission complète avec récupération hématologique incomplète et trois réponses partielles), correspondant à un taux de réponse globale (ORR) de 67 %. Les deux patients restants ont présenté une maladie stable, aboutissant à un taux de contrôle de la maladie (DCR) de 100 %. Ces réponses ont été obtenues après un seul cycle de traitement (14 jours) chez des patients lourdement prétraités recevant un traitement de deuxième à quatrième ligne. Notamment, deux des patients répondeurs avaient précédemment progressé sous Venetoclax en association avec d'autres chimiothérapies. Les patients traités présentent tous des profils cytogénétiques très difficiles à traiter, notamment un caryotype complexe, une mutation TP53, une mutation NRAS, une monosomie 5 et 7 et un réarrangement MECOM, qui sont généralement associés à un mauvais pronostic en raison de l'évolution agressive de la maladie et de la résistance au traitement. Il s'agit d'un taux de réponse élevé dans une population où les traitements de référence atteignent un ORR de 10 à 30 % dans les LMA à risque défavorable, multitraitées (Gill H, et al. Cancer Med. 2020;9(10):3371-3382).

Programme Masitinib

- **Identification d'un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la sclérose latérale amyotrophique**

AB Science a annoncé en février 2026 l'identification d'un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la sclérose latérale amyotrophique.

Les principales caractéristiques de ce biomarqueur nouvellement identifié sont les suivantes :

- Il s'agit d'un biomarqueur sanguin (plasmatique), qui présente l'avantage d'être facile à prélever et d'être évalué avec précision par ELISA (dosage immuno-enzymatique).
- Il est produit par la microglie pro-inflammatoire.
- Il active la microglie et les astrocytes et constitue donc un activateur contribuant à une boucle de rétroaction néfaste de la neuroinflammation.
- Il est également libéré par les mastocytes, établissant ainsi un lien entre les mastocytes et la microglie, qui sont les deux principales cibles cellulaires du masitinib.
- Il permet de prédire la survie dans la SLA, ce qui pourrait expliquer pourquoi le masitinib pourrait prolonger la survie chez certains patients spécifiques.
- Des expériences internes ont montré que ce biomarqueur était réduit par le masitinib lorsque les mastocytes et la microglie étaient activés in vitro, soulignant l'activité spécifique et puissante du masitinib sur les mastocytes et la microglie.

- **Point sur le programme de développement clinique d'AB Science, avec obtention d'une assurance d'essais cliniques de 25 millions d'euros pour l'étude de phase 3 dans la SLA et décision de suspension volontaire et temporaire des essais cliniques en Europe, avant la mise en œuvre d'une réorganisation stratégique**

AB Science a procédé à une revue de la situation en avril 2026 sur son programme de développement clinique, en annonçant :

- Une offre ferme d'assurance de financement d'essai clinique (CTFI) pour la phase III dans la SLA

AB Science a annoncé avoir reçu une offre ferme de souscription d'une police d'assurance de financement d'essai clinique de la part de Medical & Commercial International Ltd. (MCI), Lloyd's Syndicate 1902, pour son essai pivot de phase III AB23005 évaluant le masitinib (AB1010) en combinaison avec le traitement de référence dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Le placement a été organisé par Acrisure Re UK, en collaboration avec sa filiale Acrisure Re Netherlands. La police offre une couverture sans franchise, avec une limite de responsabilité de 25 M$ pouvant atteindre 39 M$, destinée à couvrir l'intégralité des coûts financiers liés à un échec clinique. Elle prend effet à la date d'inclusion du premier patient, sous réserve de la mobilisation par AB Science du financement nécessaire à l'étude et au paiement de la prime d'un montant approximatif de 8 millions d'euros (montant incluant la prime d'assurance, les taxes, et les frais d'intermédiation, pour une limite de responsabilité de 25 M$, cette prime pouvant s'élever à un montant d'environ 13M$ pour une limite de responsabilité de 39 M$). L'offre est activable jusqu'au 31 décembre 2026.

Les cas couverts incluent un échec d'efficacité selon les critères FDA/EMA, un échec en matière de sécurité, un échec de recrutement, une suspension réglementaire, une violation des BPC ou de l'intégrité des données, un arrêt prématuré recommandé par le comité indépendant, ainsi que des problèmes de fabrication (CMC).

Cette structure constitue une réduction significative du profil de risque du programme SLA et de la Société, avec trois bénéfices pour les actionnaires : (i) protection du capital investi à hauteur de 25 M$ en cas d'échec ; (ii) validation externe de la conception de l'essai et du parcours réglementaire au travers de la diligence indépendante conduite par l'assureur ; (iii) amélioration de l'efficacité du capital et des conditions d'accès aux financements par dette et en fonds propres.

- Suspension volontaire et temporaire des essais cliniques en Europe

Le recrutement de nouveaux patients dans les études européennes a été volontairement suspendu pendant la phase de négociation avec l'assureur et dans le cadre des échanges en cours avec les autorités sanitaires européennes, lesquelles ont soulevé des questions relatives aux ressources et au niveau de structuration de la Société pour la conduite d'essais cliniques en Europe. Des réponses détaillées ont été soumises aux agences. À cette occasion, AB Science a réexaminé ses priorités stratégiques

i. Dépriorisation des programmes en mastocytose et syndrome d'activation mastocytaire, dont le potentiel de marché est jugé inférieur aux coûts de développement ;

ii. Poursuite via partenariats du développement de phase III en sclérose en plaques et maladie d'Alzheimer, indications nécessitant des capacités commerciales dont AB Science ne dispose pas en propre ;

iii. Concentration des ressources sur la phase III du masitinib dans la SLA et la phase I de l'AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA).

Compte tenu du stade d'avancement du pipeline, cet arrêt temporaire n'a pas d'impact opérationnel significatif : la phase III SLA n'a pas encore débuté, et la phase 1 AB8939 a récemment achevé son étape 3 (détermination de la MTD de l'AB8939 en association avec le Venetoclax sur 14 jours), le lancement de l'étape 4 (ajout de l'azacitidine) étant en attente d'autorisation réglementaire. AB Science renforcera par ailleurs son organisation afin de répondre aux exigences et préoccupations des autorités sanitaires préalablement au lancement de la phase III SLA et à la poursuite du programme AB8939.

- **Présentation lors du congrès annuel 2026 de l'ENCALS des données de survie issues du programme clinique du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique**

AB Science a annoncé en juin 2026 la présentation au congrès annuel de l'ENCALS des données de survie issues du programme clinique du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique, faisant apparaitre chez les patients recevant le masitinib un taux de survie à 5 ans de 42,3 % à compter de l'apparition de la maladie, soit une multiplication par deux par rapport aux données historiques. Chez les patients atteints de SLA n'ayant pas subi de perte totale de fonction, le taux de survie à 5 ans à compter de l'apparition de la maladie était de 52,9 %, soulignant l'importance d'une intervention précoce. Parmi les patients ayant survécu à long terme, atteignant le seuil de survie à 5 ans à compter de l'apparition des symptômes, 49% ont continué à bénéficier d'une qualité de vie satisfaisante sans avoir besoin d'assistance mécanique, telle que la ventilation, la gastrostomie, la trachéotomie ou l'utilisation d'un fauteuil roulant.

Programme Vétérinaire

- **Délivrance par la FDA du statut de Minor Use in Major Species (MUMS) au Masivet® dans le traitement des tumeurs mastocytaires chez le chien**

AB Science a annoncé en février 2026 que la Food and Drug Administration (FDA) américaine avait accordé le statut de Minor Use in Major Species (MUMS) au Masivet® dans le traitement des tumeurs mastocytaires chez le chien.

La désignation MUMS est similaire au statut de « médicament orphelin » pour les médicaments à usage humain. Elle permet au promoteur de bénéficier d'incitations pour soutenir l'approbation de l'utilisation désignée. Lorsqu'un médicament est désigné pour une utilisation particulière, le promoteur du médicament obtient sept ans de droits de commercialisation exclusifs dès l'approbation du médicament pour l'utilisation prévue (dans le cas présent les tumeurs mastocytaires canines). Le promoteur d'un nouveau médicament vétérinaire désigné peut également demander des subventions pour couvrir le coût des études visant à soutenir l'approbation de l'utilisation prévue désignée.

Masivet® est un traitement ciblé qui inhibe les mutations juxtamembranaires du gène c-kit, principal facteur responsable des tumeurs mastocytaires chez le chien.

1.1.2 Autres évènements

- **Accord final sur la renégociation des modalités de remboursement de ses emprunts avec l'ensemble de ses créanciers financiers.**

AB Science a annoncé en avril 2026 être parvenue à un accord définitif avec ses créanciers financiers. Cet accord prévoit un décalage de deux ans du remboursement des Prêts Garantis par l'Etat et un décalage de 12 mois de la date de remboursement du crédit BEI Covid. L'économie sur la période sera investie en R&D.

Un accord unanime des créanciers financiers a été obtenu sur les modalités de restructuration suivantes :

- PGE pour un solde de 2,3 millions d'euros : i) une franchise en capital de 24 mois à compter de la date d'ouverture de la première procédure de conciliation au bénéfice d'AB Science, soit le 17 janvier 2025, avec reprise de l'amortissement à compter respectivement du 31 janvier 2027 pour Société Générale et du 2 février 2027 pour Banque Populaire ; ii) un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 2 avril 2027 au 2 avril 2029 pour Banque Populaire et du 31 mars 2027 au 31 mars 2029 pour Société Générale ; iii) une augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- Prêt soutien innovation Bpifrance pour un solde de 1,25 million d'euros : i) une franchise en capital de 24 mois à compter du 1er novembre 2024 (échéance exigible au 31 janvier 2025) jusqu'au 31 octobre 2026 inclus (échéance en capital exigible au 31 janvier 2027) ; ii) un allongement de la maturité de 24 mois reportant la date de maturité finale du 30 avril 2027 au 30 avril 2029 ; iii) une augmentation du taux d'intérêt uniquement pour refléter la modification du coût de refinancement.
- Contrat cadre d'aide au projet d'innovation stratégique industrielle Bpifrance pour un solde de 5,8 millions d'euros : Pour ce contrat qui prévoit, en cas de succès commercial du masitinib en neurologie, le remboursement de l'aide apportée par Bpifrance dans le cadre du projet de recherche intitulé ROMANE, les modalités de restructuration sont les suivantes : i) une franchise en capital de 18 mois à compter du 30 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2027 ; ii) un allongement de la période des remboursements forfaitaires passant de 10 ans à 15 ans à compter du dernier versement de cette avance ; iii) un allongement de la période des remboursements complémentaires passant de 15 ans à 20 ans ; iv) une modification des montants des échéances annuelles.
- Crédit BEI Covid : Report de 12 mois de la date de maturité finale du Crédit BEI (avec une augmentation du taux d'intérêt de 100bps), de sorte que la date de maturité finale de la première tranche est reportée du 21 décembre 2028 au 21 décembre 2029 et que la date de maturité finale de la deuxième tranche est reportée du 28 janvier 2028 au 30 janvier 2029.

- **Placement privé d'un montant de 3,2 millions d'euros**

AB Science a annoncé en avril 2026 le succès d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 3,2 millions d'euros souscrite par un nombre limité d'investisseurs.

Le produit du Placement Privé fournira à AB Science les ressources supplémentaires nécessaires pour financer ses activités en cours, prioritairement la poursuite du développement clinique du programme AB8939.

Le Placement Privé, d'un montant total de EUR 3,2 millions (prime d'émission incluse), a été réalisé par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 3.412.768 actions ordinaires nouvelles de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions. Deux BSA permettent à leur porteur de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de EUR 1,30 par action ordinaire. L'émission a été réalisée dans le cadre de la seizième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2025.

- **Autres évènements**

Le 13 avril 2026, le Programme PACT™ a été prolongé à l'identique pour une durée de 12 mois. Des risques de dilution sont spécifiques au programme PACT™, comme indiqué en note 4 de la section 5.2.1, annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Le 11 mai 2026, 14.995 actions gratuites (AGAP B'2) sur les 15.000 émises un an plus tôt, ont été attribuée définitivement

Par ailleurs, le 12 mai 2026, AB Science a conclu avec Alumni un « *stand-by capital increase agreement* ». Cet accord permet à AB Science de tirer des tranches d'augmentation de capital à souscrire par Alumni Capital, Alumni Capital demeurant libre de souscrire ou pas à ces tranches d'augmentation de capital. Les tranches sont souscrites à 95% du cours moyen pondéré par les volumes le plus faible pour chacune des trois dernières séances de bourse précédant le tirage de la tranche, le volume d'une tranche devant représenter au moins 250.000 euros et ne pas excéder (en nombre d'actions) la moitié du volume d'échange quotidien du titre AB Science le jour du tirage de la tranche. Ce programme est plafonné à 5,0 millions d'actions pour une durée de 12 mois.

Le 25 mai 2025, AB Science a annoncé que le titre AB Science continuait d'être couvert par Maxim Group, une société indépendante américaine spécialisée dans les services bancaires d'investissement, les titres et la gestion de patrimoine, qui a réitéré sa recommandation d'achat sur le titre avec un objectif de cours de 4,00 € par action. Le 2 juin 2026, AB Science a annoncé que son titre continuait d'être couvert par Stonegate Capital Partners, une société indépendante de premier plan basée aux États-Unis spécialisée dans la recherche et la relation avec les investisseurs, qui a mis à jour sa couverture du titre à la suite de la publication des résultats de l'année 2025 d'AB Science, en s'appuyant sur une évaluation par flux de trésorerie actualisés dont la valeur médiane s'établit à 4,25 € par action (fourchette comprise entre 3,20 € et 5,77 € par action).

1.2 ÉVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2026

1.2.1 Évènements relatifs au développement clinique

A la suite de son communiqué du mois d'avril 2026 faisant le point sur son programme de développement clinique, la Société a annoncé en juillet 2026 que trois études cliniques considérées comme non prioritaires à ce stade et dont le recrutement avait été suspendu, sont arrêtés, à savoir :

- Etude de phase 2 (AB20006) du masitinib dans le syndrome d'activation mastocytaire
- Etude de phase 3 (AB15003) du masitinib dans la mastocytose
- Etude de phase 3 (AB20009) du masitinib dans les formes progressives de la sclérose en plaques

La Société a précisé que l'arrêt de ces études n'était pas lié à une question de sécurité du masitinib.

1.2.2 Autres évènements

- **Placement privé d'un montant de 2,3 millions d'euros**

AB Science a annoncé le 1er juillet 2026 le succès d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 2,3 millions d'euros souscrite par un nombre limité d'investisseurs.

Le produit du Placement Privé fournira à AB Science les ressources supplémentaires nécessaires pour financer ses programmes de recherche et développement, la priorité étant le programme AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë et le masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique.

Le Placement Privé, d'un montant total de EUR 2,3 millions (prime d'émission incluse), a été réalisé par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de 3.475.758 actions ordinaires nouvelles de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription, dans le cadre d'une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs relevant de la catégorie de personnes définie par la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 30 juin 2026.

- **Evolution de la gouvernance d'AB Science et nomination de Stéphane Ledermann en qualité de Président Directeur Général**

AB Science a annoncé le 8 juillet 2026 la décision de son conseil d'administration de faire évoluer la gouvernance de la Société afin d'engager une nouvelle étape de son développement, ainsi que la cooptation de Stéphane Ledermann en qualité de Président Directeur Général. Le Conseil d'administration a décidé de confier à son nouveau Président Directeur Général la conduite d'une revue stratégique portant sur les activités, les actifs et les perspectives de la société. Les conclusions de cette revue seront présentées au Conseil d'administration et donneront lieu à la présentation d'une feuille de route stratégique au

marché à l'automne prochain. À cette occasion, Monsieur Alain MOUSSY, co-fondateur d'AB Science, a quitté ses fonctions de Président Directeur Général et demeure administrateur.

Monsieur Alain Moussy n'est plus qu'Administrateur et Actionnaire de la société AB Science. Il n'a plus aucune autre fonction opérationnelle.

Par ailleurs, à la connaissance de la société, en date du 30 septembre 2026 que détenues par Monsieur Alain Moussy et la Société AMY SAS détiendraient 8'641'204 actions qui seraient nantis. Ce nantissement pourrait engendrer un changement d'actionnaire en cas d'exercice.

- **Placement privé d'un montant de 14,2 millions d'euros**

AB Science a annoncé le 17 aout 2026 le succès d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 14,2 millions d'euros souscrite par un nombre limité d'investisseurs, reconstituant la trésorerie de la Société à environ 23 millions d'euros à l'issue de ce placement privé, et permettant ainsi à la société de réaliser, sans financement complémentaire à court terme, les premières étapes de son plan stratégique qui sera finalise et annoncé en septembre.

Le Placement Privé, d'un montant total de EUR 14,2 millions (prime d'émission incluse), a été réalisé par l'émission, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, de (i) 3.606.560 actions ordinaires nouvelles de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, cinq bons de souscription d'actions permettent à leur porteur de souscrire à trois actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de EUR 1,00 par action ordinaire ; et ii) 19.672.132 actions ordinaires nouvelles, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, quatre bons de souscription d'actions permettent à leur porteur de souscrire à sept actions ordinaires nouvelles de la Société au prix de EUR 1,00 par action ordinaire.

- **Point sur le plan de développement à la suite d'une inspection promoteur des bonnes pratiques cliniques**

À la suite d'une inspection des Bonnes Pratiques Cliniques menée du 21 au 25 septembre 2026 par trois autorités de santé européennes, AB Science révise son plan opérationnel. Le rapport d'inspection final est attendu avant la fin de l'année. Les constats préliminaires confortent la direction dans sa priorité d'instaurer un nouveau système de gestion de la qualité. La finalisation de ce système et son audit externe sont prévus d'ici fin 2026 avant de reprendre les essais cliniques. AB Science anticipe la reprise de la phase 1 pour la leucémie myéloïde aiguë (AB8939) au premier trimestre 2027. La reprise de la phase 3 dans la sclérose latérale amyotrophique (masitinib) est quant à elle planifiée pour le quatrième trimestre 2027. Ce délai permettra d'optimiser le design et la méthodologie de ces deux études. Le programme sur le masitinib dans la drépanocytose, promu par l'AP-HP, ne serait pas affecté et débuterait début 2027.

1.3 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES CONSOLIDES

1.3.1 Résultats opérationnels

État du résultat global résumé (normes IFRS) :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Chiffre d'affaires net	515	498
Résultat opérationnel	(2 729)	(10 411)
Résultat net	(5 177)	(9 029)
Résultat global de la période	(5 155)	(9 035)
Résultat par action (en €)	(0,09)	(0,13)
Résultat dilué par action (en €)	(0,09)	(0,13)

Note : Le résultat par action est le résultat non dilué dans la mesure ou le résultat est négatif.

Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Chiffre d'affaires net	515	498
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	**515**	**498**

Les produits d'exploitation sont exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation du médicament Masivet en médecine vétérinaire. Le chiffre d'affaires est en baisse et s'élève 498 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 515 milliers

d'euros au 30 juin 2025. Cette variation liée à une baisse temporaire des ventes sur le marché britannique est compensée par une bonne dynamique en Europe Centrale et dans les pays de l'Est sur 2026.

Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Coût des produits vendus	364	(50)
Charges de commercialisation	150	170
Charges administratives	893	1 897
Charges de recherche et développement	1 837	8 600
Autres charges opérationnelles	0	294
Total des charges d'exploitation	**3 243**	**10 910**

La hausse des coûts de 7,6 millions d'euros entre 2025 et 2026 s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision de 6,5 M€ relative au Crédit d'Impôt Recherche (CIR), dans le litige opposant AB Science à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Cette provision intègre le risque portant sur le recouvrement des créances CIR de 8,2 millions d'euros estimée suite à la décision défavorable du Tribunal Administratif de Paris rendue le 22 septembre 2026 (note 11). Hormis cet élément exceptionnel, les coûts de R&D restent essentiellement stables sur la période, passant de 1,8 M€ à 2,0 M€ reflétant une continuité des travaux en R&D sur la période.

Les coûts administratifs sont en hausse de 1 millions d'euros – le facteur principal étant une provision pour risque de Prud'hommes de 497 milliers d'euros, le reste étant des reprises de provisions exceptionnelles en 2025. Les coûts administratifs récurrents sont essentiellement inchangés d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, le coût des produits vendus bénéficie d'un impact positif lié à des mouvements de stocks vétérinaires d'une année sur l'autre. L'activité commerciale du Masivet demeure stable ; avec cependant une légère progression des coûts de commercialisation qui évoluent de 150 à 170 milliers d'euros.

Les autres charges opérationnelles sont liées à l'arrêt de brevets jugés non essentiels et au passage en charge de frais de maintenance des brevets.

Résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Résultat opérationnel	**(2 729)**	**(10 411)**

Le déficit opérationnel a augmenté de 7.7M€ - le principal facteur étant la provision CIR de 6.5M€ et l'augmentation de la provision prud'hommes. Les produits d'exploitations et les autres charges restent stables.

Résultat financier

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Produits financiers dont :	**(1 102)**	**2 109**
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	74	*111*
Gains de change	138	*4*
Effet catch-up avances conditionnées	(1 314)	*1 988*
Autres produits financiers	0	*6*
Charges financières dont :	**1 347**	**726**
Pertes de change	5	*2*
Effets désactualisation avances conditionnées	613	*0*
Intérêts des emprunts et dettes financières	599	*674*
Autres charges financières	129	*50*
Résultat financier	**(2 448)**	**1 382**

Le résultat financier correspond à un gain de 1 382 milliers d'euros pour le premier semestre 2026, contre une perte de 2 448 milliers d'euros pour le premier semestre 2025.

Il inclut notamment la variation des avances conditionnées pour 1.988 milliers d'euros relatifs à l'avance ROMANE reflétant l'actualisation des hypothèses sur la base du nouvel accord de financement finalisé en avril 2026 (1.1.2) et reportant les échéances à la période 2027 à 2030 sous condition de succès commercial. En cas d'échec du programme, les avances conditionnées ne sont pas remboursées. Pour plus de détails, voir la note 15.2.

Au 30 juin 2026, les revenus des actifs financiers concernent les revenus de placement pour 111 milliers d'euros.

Les Intérêts des emprunts et dettes financières de 674 milliers d'euros sont relatifs aux emprunts auprès de la BEI, la BPI, Société Générale et la Banque Populaire.

Pour rappel un accord de conciliation a abouti à une franchise de 18 à 24 mois sur ces remboursements. Pour l'essentiel, les intérêts enregistrés ici sont payables selon des amortissements de 2027 à 2030 et n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie d'AB Science.

Résultat net

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Résultat net	**(5 177)**	**(9 029)**

Le résultat net ressort à -9.0 millions d'euros au 30 juin 2026, contre –5.2 millions d'euros au 30 juin 2025.

Cette évolution défavorable résulte du résultat opérationnel de 10.4 millions d'euros. Comme mentionné plus haut, l'impact principal est lié à une provision de 6.5 millions d'euros relative au Crédit d'Impôt Recherche suite au jugement du 22 septembre sur ce litige. Le reste de l'activité opérationnelle se situent dans la stabilité : mais les couts récurrents – salaires et couts externes de R&D en particulier – affichent une stabilité d'année en année en dehors de mouvements.

Cet impact est partiellement compensée par l'amélioration du résultat financier positif de 1.4 millions d'euros avec une revalorisation de l'avance remboursable ROMANE en particulier.

1.3.2 Trésorerie et ressources en capitaux

Actif

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Immobilisations	1 742	1 253
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	822	906
Actifs financiers non courants	61	38
Autres actifs non courants	7 699	2 903
Stocks	145	606
Clients	339	370
Autres actifs courants	3 537	3 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 179	8 980
Total de l'actif	**24 525**	**18 091**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des coûts des brevets d'AB Science.

Les frais des brevets d'AB Science s'élèvent à, 1.1 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 1.5 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Ces évolutions sont liées aux variations du périmètre de chaque brevet et au cycle de vie des brevets. A ceci s'ajoute l'arrêt de brevets jugés non critiques.

Les stocks s'élèvent à 606 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 145 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette variation est liée à une commande importante de Masivet arrivée sur le premier semestre. Elle alimentera les ventes vétérinaires pour le reste de l'année 2026 et une partie de 2027 au rythme actuel des ventes.

Les créances clients s'élèvent à 370 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 339 milliers d'euros au 31 décembre 2025 – du fait d'une activité de vente stable.

Le total des autres actifs courants et non courants s'élève à 5.9 millions d'euros. Il est composé pour l'essentiel des créances CIR d'un montant de 8,2 millions d'euros, dépréciées à hauteur de 6,5 millions d'euros pour les créances CIR des années 2019

à 2024 au 30 juin 2026 contre 7.2 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette diminution s'explique principalement par la dépréciation des créances de CIR pour 6.5 millions d'euros (Cf. Note 11) et compensée par le montant prévisionnel du CIR pour le 1er semestre 2026 à hauteur de 955 milliers d'euros.

Enfin, la Trésorerie et équivalents de trésorerie d'AB Science s'élève à 9.0 millions d'euros au 30 juin 2026.

Pour rappel, cette trésorerie bénéficiera de l'augmentation de capital de 2.3M d'euros du 3 juillet puis de 14.2 millions additionnels en août 2026.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'actions, et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026.

(en milliers d'euros) - Normes IFRS	**Capitaux propres de la société**
Capitaux propres au 31 décembre 2025	**(17 198)**
Augmentations de capital et prime d'émission nettes des frais	3 100
Résultat global de la période	(9 035)
Paiements fondés en actions	680
Autres	0
Capitaux propres au 30 juin 2026	**(22 454)**

Au 30 juin 2026, les capitaux propres de la Société sont négatifs et s'élèvent à -22 454 milliers d'euros, reflétant l'augmentation du capital effectuée sur le mois de mai et les pertes sur le premier semestre.

Passifs courants

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Passifs courants	14 815	15 323

Les passifs courants s'élèvent à 15 323 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 14 815 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La hausse des passifs courants au 30 juin 2026 s'explique principalement par l'augmentation de la part courante de l'endettement bancaire, qui s'établit à 761 milliers d'euros, contre 205 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Cette évolution traduit notamment la reprise progressive des remboursements de la dette bancaire, conformément aux échéanciers négociés avec les partenaires financiers.

Passifs non courants

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Passifs non courants	26 908	25 223

Les passifs non courants comprennent principalement des emprunts bancaires et des avances conditionnées. Les passifs non courants s'élèvent à 25.223 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 26.908 milliers au 31 décembre 2025. Le baisse entre le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025 résulte principalement de la variation des avances conditionnées pour 1.988 milliers d'euros (effet d'actualisation et changement d'hypothèses).

1.4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Outre les principaux risques et incertitudes décrits au chapitre 2 du rapport financier annuel au 31 décembre 2025, la Société est exposée aux risques et incertitudes liés aux résultats des études cliniques. Il n'y a pas eu d'évolution sur la période.

1.5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2026, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement de ces deux plateformes de développement, le masitinib et la plateforme ALDH / Microtubule.

Le Conseil d'administration a décidé de confier à son nouveau Président Directeur Général la conduite d'une revue stratégique portant sur les activités, les actifs et les perspectives de la société. Les conclusions de cette revue donneront lieu à la présentation d'une feuille de route stratégique au marché à l'automne prochain.

1.6 PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (voir note 26 de l'annexe aux comptes consolidés). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2025 qui pourrait influer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

2 COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

Les états financiers sont présentés selon les normes comptables IFRS.

SOMMAIRE

Bilans consolidés		14
Compte de résultat consolidés		15
État des flux de trésorerie consolidés		16
État des variations des capitaux propres consolidés		17
Notes aux états financiers		
Note 1	Entité présentant les états financiers	18
Note 2	Base de préparation des états financiers	19
Note 3	Principales méthodes comptables	20
Note 4	Gestion des risques financiers	24
Note 5	Immobilisations incorporelles	26
Note 6	Immobilisations corporelles	26
Note 7	Droits d'utilisation	26
Note 8	Actifs financiers courants et non courants	27
Note 9	Stocks	27
Note 10	Clients et comptes rattachés	27
Note 11	Autres actifs courants et non courants	28
Note 12	Trésorerie et équivalents trésorerie	28
Note 13	Capitaux propres	29
Note 14	Provisions	30
Note 15	Passifs financiers	31
Note 16	Autres passifs courants et non courants	35
Note 17	Obligations locatives	35
Note 18	Dettes fournisseurs	35
Note 19	Chiffre d'affaires	35
Note 20	Subventions et financements publics	35
Note 21	Charges de personnel	36
Note 22	Paiements en actions	37
Note 23	Produits et charges financiers	43
Note 24	Impôts sur les résultats	43
Note 25	Résultats par action	44
Note 26	Parties liées	44
Note 27	Engagements hors bilan	46

2.1 COMPTES CONSOLIDES RELATIFS A L'ARRETE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

2.1.1 État consolidé de la situation financière

(en milliers d'euros)

Actif	Note	31.12.2025	30.06.2026
Immobilisations incorporelles	5	1 568	1 100
Immobilisations corporelles	6	174	152
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7	822	906
Actifs financiers non courants	8	61	38
Autres actifs non courants		7 699	2 903
Impôts différés			
Actifs non courants		10 324	5 100
Stocks	9	145	606
Créances clients	10	339	370
Actifs financiers courants		0	
Autres actifs courants	11	3 537	3 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	10 179	8 980
Actifs courants		14 201	12 992
TOTAL DE L'ACTIF		**24 525**	**18 091**

(en milliers d'euros)

Passif	Note	31.12.2025	30.06.2026
Capital	13	664	698
Primes		279 863	282 929
Réserves de conversion		(43)	(50)
Réserves			
Autres réserves et résultats		(297 682)	(306 031)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(17 198)	(22 454)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(17 198)	(22 454)
Provisions non courantes	14	789	832
Passifs financiers non courants	15	25 411	23 598
Autres passifs non courants	16	0	
Obligations locatives non courantes	17	708	793
Impôts différés		0	
Passifs non courants		26 908	25 223
Provisions courantes	14	317	708
Dettes fournisseurs	18	9 300	9 155
Passifs financiers courants	15	697	1 379
Dettes d'impôt exigible			
Obligations locatives courantes	17	124	125
Autres passifs courants	16	4 377	3 956
Passifs courants		14 815	15 323
TOTAL DU PASSIF		**24 525**	**18 091**

2.1.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	Note	30.06.2025	30.06.2026
Chiffre d'affaires net	**19**	**515**	**498**
Autres produits opérationnels			
Total des produits		**515**	**498**
Coût des ventes		(364)	50
Charges de commercialisation		(150)	(170)
Charges administratives		(893)	(1 897)
Charges de recherche et développement		(1 837)	(8 600)
Autres charges opérationnelles			(294)
Résultat opérationnel		**(2 729)**	**(10 411)**
Produits financiers		212	2 109
Charges financières		(2 661)	(726)
Résultat financier	**23**	**(2 448)**	**1 382**
Charge d'impôt			
Résultat net		**(5 177)**	**(9 029)**
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Écarts actuariels		0	0
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Écarts de change - activités à l'étranger		22	(6)
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		22	(6)
Résultat global de la période		**(5 155)**	**(9 035)**
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle			
- Propriétaires de la société		(5 177)	(9 029)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle			
- Propriétaires de la société		(5 155)	(9 035)
Résultat net par action - en euros	25	(0,09)	(0,13)
Résultat net dilué par action - en euros	25	(0,09)	(0,13)

Note : Le résultat par action est le résultat non dilué dans la mesure ou le résultat est négatif.

2.1.3 État des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2025	30.06.2026
Résultat net		**(1 557)**	**(9 029)**
- Élimination des amortissements et provisions		3	756
- Élimination des résultats de cessions			
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		2 091	(1 947)
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(4 177)	973
- Élimination de la charge / produit d'impôt			
- Élimination de la variation d'impôt différé			
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(1 916)	4 234
- Produits et charges d'intérêts		1 266	674
Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts		**(4 289)**	**(4 338)**
Impôts payés / reçus			
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**(4 289)**	**(4 338)**
Acquisitions d'immobilisations		(282)	(52)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		58	23
Acquisitions d'actifs financiers			
Produits de cession d'actifs financiers			
Variation des prêts et avances consentis			
Intérêts financiers reçus / (versés)			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(224)**	**(29)**
Dividendes versés			
Augmentation (Réduction) de capital	13	8 608	3 100
Émission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	15	0	354
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	15	(1 917)	(272)
Autres flux liés aux opérations de financement		(2)	2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**6 689**	**3 183**
Incidence des variations de change			
Incidence des actifs destinés à être cédés			
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de trésorerie par les flux		**2 176**	**(1 183)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	12	7 987	10 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	12	10 164	8 980
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes		**2 176**	**(1 183)**

(*) Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Rubriques bilan	30.06.2026	31.12.2025	Variation
Stocks	606	145	461
Créances clients	375	344	31
Autres actifs non courants			
Autres actifs courants	5 933	11 231	(5 298)
Variation BFR ACTIF	6 914	11 720	(4 806)
Dettes Frs (hors annulation des dettes prescrites)	9 168	9 300	(132)
Autres passifs courants	3 942	4 377	(435)
Variation BFR PASSIF	13 110	13 677	(567)
Ecart de conversion	6		6
Variation BFR	**(6 190)**	**(1 957)**	**(4 234)**

2.1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Participation ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er janvier 2026	**664**	**279 864**	**101**	**(297 826)**	**(17 198)**	**0**	**(17 198)**
Résultat net de la période				(9 029)	(9 029)		(9 029)
Autres éléments du résultat global			(6)		(6)		(6)
Résultat global de la période	**0**	**0**	**(6)**	**(9 029)**	**(9 035)**	**0**	**(9 035)**
Augmentation de capital	34	3 065		(0)	3 100		3 100
Juste Valeur & actualisation				680	680		680
Reclassement	0				0		0
Autres				0	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	**34**	**3 065**	**0**	**680**	**3 779**	**0**	**3 779**
30 juin 2026	**698**	**282 929**	**95**	**(306 176)**	**(22 454)**	**0**	**(22 454)**

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Participation ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2025	**579**	**271 517**	**(33)**	**(295 816)**	**(23 754)**	**0**	**(23 754)**
Résultat net de la période				(1 557)	(1 557)		(1 557)
Autres éléments du résultat global			134		134		134
Résultat global de la période	**0**	**0**	**134**	**(1 557)**	**(1 422**	**0**	**(1 422)**
Augmentation de capital	85	8 347		176	8 608		8 608
Juste Valeur & actualisation				(629)	(629)		(629)
Reclassement	0				0		0
Autres				0	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	**85**	**8 347**	**0**	**(453)**	**7 978**	**0**	**7 978**
Au 31 décembre 2025	**664**	**279 864**	**101**	**(297 826)**	**(17 198)**	**0**	**(17 198)**

2.1.5 Notes aux états financiers

NOTE 1 : ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis, détenue à 100% et créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »).

AB Science est une entreprise spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation de molécules thérapeutiques de synthèse pour des pathologies à fort besoin médical, dans les maladies du système nerveux central, les cancers, et les maladies inflammatoires.

❖ Événements significatifs de la période

Évènements relatifs au développement clinique

Au cours de la période, la Société a successivement :

- A procéder à une revue de la situation sur l'étude de phase 1 de la molécule AB8939
- Obtenu la délivrance d'un brevet japonais protégeant l'utilisation du masitinib dans le traitement des formes progressives de la sclérose en plaques jusqu'en 2041
- Obtenu la délivrance à venir d'un brevet US protégeant l'utilisation du masitinib dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant jusqu'en 2042
- Obtenu la délivrance par la FDA du statut de Minor Use in Major Species (MUMS) au Masivet® dans le traitement des tumeurs mastocytaires chez le chien
- Identifié un biomarqueur potentiel pour évaluer l'activité du masitinib dans l'implication pathologique de la microglie dans la sclérose latérale amyotrophique Annoncé la désignation de médicament orphelin auprès de l'EMA pour la molécule AB8939, dans le traitement dans le traitement de la leucémie myéloïde aigue (LMA)
- A procéder à une revue de la situation sur le programme de développement clinique d'AB Science, avec obtention d'une assurance d'essais cliniques de 25 millions d'euros pour l'étude de phase 3 dans la SLA et décision de suspension volontaire et temporaire des essais cliniques en Europe, avant la mise en œuvre d'une réorganisation stratégique, avec :
    i. Dépriorisation des programmes en mastocytose et syndrome d'activation mastocytaire, dont le potentiel de marché est jugé inférieur aux coûts de développement ;
    ii. Poursuite via partenariats du développement de phase III en sclérose en plaques et maladie d'Alzheimer, indications nécessitant des capacités commerciales dont AB Science ne dispose pas en propre ;
    iii. Concentration des ressources sur la phase III du masitinib dans la SLA et la phase I de l'AB8939 dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA).

Autres évènements

Au cours de la période, la Société a successivement :

- Annoncé un accord final sur la renégociation des modalités de remboursement de ses emprunts avec l'ensemble de ses créanciers financiers
- La prolongation à l'identique pour une durée de 12 mois du Programme PACT™
- L'attribution définitive de 14.995 actions gratuites (AGAP B'2)
- La conclusion avec Alumni un « *stand-by capital increase agreement* ». Cet accord permet à AB Science de tirer des tranches d'augmentation de capital à souscrire par Alumni Capital, Alumni Capital demeurant libre de souscrire ou pas à ces tranches d'augmentation de capital. Les tranches sont souscrites à 95% du cours moyen pondéré par les volumes le plus faible pour chacune des trois dernières séances de bourse précédant le tirage de la tranche, le volume d'une tranche devant représenter au moins 250.000 euros et ne pas excéder (en nombre d'actions) la moitié du volume d'échange quotidien du titre AB Science le jour du tirage de la tranche. Ce programme est plafonné à 5,0 millions d'actions pour une durée de 12 mois.

Autres informations

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

❖ Événements récents depuis la fin du premier semestre de l'exercice 2026

Évènements relatifs au développement clinique

A la suite de son communiqué du mois d'avril 2026 faisant le point sur son programme de développement clinique, la Société a annoncé en juillet 2026 que trois études cliniques avec le masitinib considérées comme non prioritaires à ce stade et dont le recrutement avait été suspendu, sont arrêtés, à savoir une étude de phase 2 dans le syndrome d'activation mastocytaire, une étude de phase 3 dans la mastocytose, et une étude de phase 3 dans les formes progressives de la sclérose en plaques. La Société a précisé que l'arrêt de ces études n'était pas lié à une question de sécurité du masitinib.

Autres évènements

Depuis la fin de la période, la Société a successivement annoncé :

- le succès d'un placement privé d'un montant de 2,3 millions d'euros
- le succès d'un placement privé d'un montant de 14,2 millions d'euros
- un changement de direction avec la nomination de Stéphane Lederman, en qualité de Président Directeur Général.
- Faire le point sur son plan de développement suite à une inspection promoteur des bonnes pratiques cliniques

NOTE 2 : BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

❖ Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2025.

La Société a adopté les normes, amendements et interprétations suivantes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 :

- Amendement de l'IFRS 16 - Contrats de location sur les politiques de vente et de cession-bail.
- Amendement de l'IAS 1 - Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants)
- Amendement de l'IAS 7 et de l'IFRS 7 - Financement des fournisseurs
- Amendements à l'IAS 21 - Absence de convertibilité

L'application de ces normes et amendements est sans incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

❖ Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

❖ Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

❖ Continuité d'exploitation

En termes de trésorerie et de continuité d'exploitation, AB Science se trouve une situation renforcée pour aborder la fin de l'année 2026 et 2027. En effet, les éléments suivants peuvent être pris en compte :

- le niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 30 juin 2026 s'élève à 8.968 milliers d'euros ;
- des augmentations de capital ont été réalisées en juillet 2026 et en aout 2026, pour des montants de 2.3 et 14.2 millions d'euros ;
- Un versement partiel du CIR2025 est attendu au 2nd semestre pour un montant de 1.113 milliers d'euros.
- L'issue favorable de la procédure de conciliation en 2026 avec ses créditeurs permet à AB Science de réduire les remboursements d'emprunts à moins de 100 mille euros en 2026. Les montants de remboursement des emprunts sont de 1 565 milliers d'euros en 2027

et de 1 581 milliers d'euros et 2028. Les échéances significatives sont reportées à 2029 et surtout 2030 pour la BEI, permettant à AB Science d'avancer sur des accords de licence ou nouveaux financements.

- Le cashburn de l'entreprise est actuellement à un niveau moyen de 9 millions d'euros par an sur une base des 12 derniers mois

Au regard de ces différents éléments, la société estime être en mesure de couvrir ses besoins de financement sur l'exercice 2026 et 2027.

❖ Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 24 – impôts sur les résultats
- Note 3.6 – évaluation des paiements fondés sur des actions
- Note 11 – autres actifs courants et non courants
- Note 15.1 – évaluation de passifs financiers à la juste valeur
- Note 3.14 – Factures non parvenues

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Note 3.1 : Capital

Le capital est constitué de quatre catégories d'actions au 30 juin 2026 :

- Actions ordinaires (catégorie A)
- Actions gratuites de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B). « Conformément à l'article 11. III. 7. des statuts d'AB Science, en cas d'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, le Conseil d'administration pourra, à compter de la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers donnera sa déclaration de conformité sur l'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, décider de la convertibilité immédiate de l'intégralité des Actions B en Actions A »
- Actions gratuites de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B'). « Conformément à l'article 11. IV. 4. des statuts d'AB Science, en cas d'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, le Conseil d'administration pourra, à compter de la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers donnera sa déclaration de conformité sur l'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, décider de la convertibilité immédiate de l'intégralité des Actions B' en Actions A »
- Actions de préférence de catégorie D (ADP-D). Les ADP-D peuvent également être converties en actions ordinaires selon un ratio 1:1 en cas d'offre publique et/ou d'échange visant AB Science, sur décision du Conseil d'administration.
- Actions de préférence de catégorie E (ADP-E)

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Note 3.2 : Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Installations et agencements 3-5 ans
- Matériel industriel 3 ans

- Mobilier et matériel de bureau et informatique 3-5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » ou les « autres charges » du compte de résultat.

Note 3.3 : Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La Société estime qu'en raison des risques et des incertitudes liées à l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation de ses produits candidats, la faisabilité technique des projets en développement ne sera établie qu'une fois obtenues les autorisations réglementaires pour la commercialisation des produits. En conséquence, en application d'IAS 38, la Société a comptabilisé en charges l'ensemble de ses frais de recherche et de développement engagés sur le premier semestre 2024 et durant les périodes précédentes.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

Note 3.4 : Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré.

Note 3.5 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

Note 3.6 : Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits

d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Note 3.7 : Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

Note 3.8 : Chiffre d'affaires

Selon la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts (ou une série de biens ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services.

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Note 3.9 : Crédit impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisées.

Note 3.10 : Subventions

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'État est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Note 3.11 : Avances conditionnées

Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

Les dettes financières sont comptabilisées et évaluées conformément à IFRS 9 Instruments financiers. Les dettes financières, sont évaluées au coût amorti.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières part courante.

Note 3.12 : Programme PACT™

Le traitement comptable IFRS du Programme PACT™ est détaillé en note 13.2 ci-dessous.

Note 3.13 : Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers.

Ils sont comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est défini sous IFRS 9 comme la valeur attribuée à un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé à l'aide du TIE.

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie du passif sur la base du TIE.

Note 3.14 : Classement des charges courantes

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours : du fait de l'existence d'un décalage temporel entre la date à laquelle les coûts des traitements sont engagés au titre des études cliniques et la date à laquelle ces coûts sont facturés par les centres, la Société provisionne le montant estimé des charges non facturées à chaque clôture. Les coûts des traitements sont estimés pour chaque étude en valorisant les visites effectuées par chaque patient à partir des contrats signés avec les centres de recherche clinique réalisant les essais. Le montant total estimé pour chaque étude est diminué du montant total des factures reçues à la date de la clôture. Les provisions de charges non facturées sont maintenues durant trois années après la clôture des centres de recherche clinique et la dernière visite du dernier patient de l'étude. Les provisions des factures non reçues à l'issue de ce délai sont entièrement reprises.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général, …).

Note 3.15 : Droits d'utilisation et dettes de location

En application de la norme comptable IFRS 16, la comptabilisation des contrats de location immobilières ainsi que des contrats de concessions pour lesquels le Groupe est preneur aboutit, à la date de prise d'effet de chaque contrat de location, à l'enregistrement au bilan d'un montant d'une dette locative correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, ainsi qu'en contrepartie d'un actif au titre du droit d'utilisation relatif à ce contrat de location.

L'appréciation de la durée de location et l'estimation du taux marginal d'emprunt du preneur sont déterminées à la date de prise d'effet de chaque contrat de location.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Au cours de la vie de chaque contrat, le montant de la dette et du droit d'utilisation peut être ajusté à l'occasion d'évènements entraînant la révision ou la modification à la hausse ou à la baisse de la durée de location et du montant du loyer.

Les principales mesures de simplification permises par la norme IFRS 16 sont appliquées par le Groupe :

- Exclusion des contrats de location portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur inférieure à 5.000 € ;
- Exclusion des contrats de location portant sur une durée inférieure à 12 mois.

Les loyers des contrats exclus du champ de la norme IFRS 16 sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

Note 3.16 : Produits et charges financiers

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 3.17 : Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autre éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autre éléments du résultat global.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Note 3.18 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

NOTE 4 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera des liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la recherche scientifique en France et par des prêts auprès d'investisseurs privés ou d'organismes publics

Au vu des montants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'actifs financiers courants dont elle dispose au 30 juin 2026, AB Science ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme. La direction estime que le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants est suffisant pour assurer le financement d'AB Science au cours des douze prochains mois.

AB Science indique que la gestion de sa liquidité dispose du programme PACT™ mis en place avec Alpha Blue Ocean et utilisable jusqu'au 13 avril 2027. Les levées de fonds récentes font qu'AB Science n'a pas de besoin actuel de faire appel à ce programme, mais ce doit d'attirer l'attention sur les risques associés à ce programme :

- Même si des règles de trading seront données par AB Science à Alpha Blue Ocean, les actions souscrites par Alpha Blue Ocean pourront être cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action AB Science. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres qui pourraient être émis au profit d'Alpha Blue Ocean.
- L'engagement du fonds Alpha Blue Ocean porte sur un nombre d'actions à souscrire et non sur un montant de souscription.
- Le montant obtenu *in fine* par AB Science dépendra du cours de bourse de l'action AB Science sur Euronext Paris lors du tirage de chaque tranche et de l'évolution du cours de bourse pendant les périodes de cession ordonnées des actions souscrites par Alpha Blue Ocean. Si le cours de bourse de l'action AB Science affiche une tendance baissière après un tirage, AB Science percevra in fine un montant inférieur au produit d'émission initialement versé par Alpha Blue Ocean au titre de la tranche concernée.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherche et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

A ce stade de son développement, la Société n'a pas recours à des opérations de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

Risque géopolitique

Compte tenu du périmètre de son activité, principalement en Europe pour son activité commerciale vétérinaire, et son activité de développement dans la rechercher clinique, la Société estime que les risques géopolitiques n'affectent pas la continuité de son exploitation.

Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

Des risques de dilution sont spécifiques au programme PACT™ mis en place avec ABO. A la suite de l'émission des actions ordinaires susceptibles d'être émises encore émises en cas d'utilisation en totalité du PACT™ (soit 3 millions d'actions ordinaires), le capital social (toutes catégories d'actions comprises) d'AB Science s'élèvera à 795.539,07 euros (dont 70 826 080 actions ordinaires), représentant environ 3,9% du capital social existant d'AB Science. À titre illustratif, un actionnaire détenant 1,0% du capital social d'AB Science avant l'utilisation en totalité du PACT™ détiendra 0,96% du capital social d'AB Science après l'émission des actions ordinaires susceptibles d'être émises en cas d'utilisation en totalité du PACT™.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours de la période.

(en milliers d'euros)	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
1er janvier 2026	**2 552**	**(984)**	**1 568**
Nouveaux Brevets	50.1	(0.4)	50
Abandons de brevets (& Ajust.Amort)	(215)	302	(517)
30 juin 2026	**2 388**	**(1 287)**	**1 100**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets 1.100 milliers d'euros en valeur nette au 30 juin 2026. Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit.

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
1er janvier 2026	**609**	**262**	**339**	**1 210**
Acquisitions / Dotation	1	3	0	4
Cessions/ Mises au rebut	(175)	339	(339)	(175)
Reclassement	0	0	0	0
30 juin 2026	**436**	**604**	**0**	**1 040**

Amortissements

(en milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
1er janvier 2026	**(574)**	**(130)**	**(333)**	**(1 037)**
Dotations	(12)	(13)	0	(26)
Reprises sur cessions/mises au rebut	175	(333)	333	174
Reclassement				0
30 juin 2026	**(412)**	**(476)**	**0**	**(888)**

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencement divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
1er janvier 2026	35	132	6	**174**
30 juin 2026	24	128	0	**152**

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

NOTE 7 : DROITS D'UTILISATION

Les droits d'utilisations sont relatifs aux contrats de location des bureaux. La durée de locations utilisée pour la détermination du droit d'usage correspond aux durées contractuelles des différents baux.

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Application IFRS 16	1 363	1 412
Entrées d'actif	13	0
Dotations aux amortissements antérieurs	(402)	(554)
Dotations aux amortissements de la période	(152)	(75)
Résiliations	0	123
Total	**822**	**906**

NOTE 8 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Note 8.1 : Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**		**30.06.2026**	
	Actifs financiers non courants	**Actifs financiers courants**	**Actifs financiers non courants**	**Actifs financiers courants**
Dépôts versés en garantie des loyers	61	0	38	
Total	**61**	**0**	**38**	**0**

Les actifs financiers non courants concernent des dépôts versés en garantie des loyers.

Note 8.2 : Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2026 :

(en milliers d'euros)	01.01.2026	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2026
Autres	61		(23)		38
Actifs financiers	61		(23)		38

Au 31 décembre 2025 :

(en milliers d'euros)	01.01.2025	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2025
Autres	67	1	(6)		61
Actifs financiers	67	1	(6)		61

NOTE 9 : STOCKS

Les stocks s'élèvent à 606 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 145 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	30.06.2026
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Dépréciation stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	486	1 693
Dépréciation stocks de produits intermédiaires	(440)	(1 149)
Stocks de produits finis	552	479
Dépréciation stocks de produits finis	(452)	(418)
Total stocks – net	**145**	**606**

NOTE 10 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	30.06.2026
Autres créances clients	339	372
Dépréciation	0	(2)
Créances clients - net	**339**	**370**

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2025		30.06.2026	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche (1)	5 812	1 399	1 015	629
Créances de TVA	0	1 411	0	1 623
Subventions à recevoir	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	0	5	0	5
Autres créances (2)	1 888	340	1 888	379
Avances conditionnées à recevoir	0	0	0	0
Charges Constatées d'avance	(1)	382	0	400
Total	**7 699**	**3 537**	**2 903**	**3 036**

1) Crédit d'impôt recherche au 30 juin 2026

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	S1 2026	Total
Créance Déclarée	4 122	3 308	3 871	4 008	3 450	2 322	2 126	955	24 162
Créance Remboursée	2 994	2 017	2 925	2 971	2 934	1 528	0	0	15 369
Créance Annulée	(117)	(39)	(151)	(105)	(111)	(103)	0	0	(626)
Solde Réclamé	1 010	1 253	795	932	405	691	2 126	955	8 167
Provision au 30.06.26	1 010	1 253	795	932	405	691	992	446	6 524
Créance Courante	0	0	0	0	0	0	0	629	629
Créance Non Courante	1 010	1 253	795	932	405	691	2 126	326	7 538

Pour bénéficier du Crédit Impôt Recherche éligible sur ses dépenses de R&D, chaque année depuis sa création, AB Science a soumis des dossiers d'application sur la base de ses couts R&D en internes et externes.

Jusqu'à 2018, avec l'appui des documents requis, les demandes de l'entreprise ont été remboursées en totalité.

Depuis 2019, l'administration a rejeté une partie des montants réclamés refusant la qualification de R&D sur certains couts soumis. AB Science a toujours remis en cause cette interprétation et de ce fait, a soumis une requête contentieuse devant le Tribunal administratif de Paris.

Les derniers jugements du tribunal administratif ne sont pas favorables :

- CIR 2019 : rejet de la requête d'AB Science lors du jugement du 22 septembre 2026 malgré un avis favorable du rapporteur public.
- CIR 2020, 2021 et 2022 : le jugement de décembre 2025 en première instance a rejeté la plainte d'AB Science.
- Ces dernières délibérations ainsi que le principe de prudence amènent à prendre une dépréciation de créances de 6.5 millions d'euros dans ses comptes pour refléter le risque associé aux créances CIR (2019 à juin 2026).

Cette provision reflète les délibérations concernant ce dossier et ne représente en aucun cas une opinion sur le dossier en cours. La direction d'AB Science continuera à appuyer ses arguments et fera appel du dernier jugement.

(2) Les autres créances comprennent essentiellement la comptabilisation du compte séquestre (Programme PACT™ :1.888 milliers d'euros, voir note 13.2 ci-dessous) et des avances faites au personnel (20 milliers d'euros).

NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS TRESORERIE

Trésorerie nette à l'ouverture :

(en milliers d'euros)	01.01.2025	01.01.2026
Disponibilités	557	740
Dépôts à terme	7 430	9 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	7 987	10 179
Découverts bancaires	0	16
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	7 987	10 164

Trésorerie nette à la clôture :

(en milliers d'euros)	31.12.2025	30.06.2026
Disponibilités	740	972
Dépôts à terme	9 439	8 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	10 179	8 972
Découverts bancaires	16	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	10 164	8 972

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Note 13.1 : Evolution du capital

L'évolution du capital est la suivante :

	Capital Social		Groupe AB Science		
(en euros)	*Nombre d'actions*	*Capital Social*	Actions ordinaires	Valeur nominale	Capital Groupe AB Science
Capital au 1er janvier 2026	**73 126 144**	**731 261,44**	**66 363 465**	0,01	**663 634,65**
Augmentation de capital par apport de fonds privés - Avril 2026	3 412 768	34 127,68	3 412 768	0,01	34 127,68
Augmentation de capital par conversion d'AGAP B'2 - Mai 2026	14 995	149,95	14 995	0,01	149,95
Capital au 30 juin 2026	**76 553 907**	**765 539,07**	**69 791 228**	0,01	**697 912,28**

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société (voir note 22.1).

En avril 2026, le capital du groupe a été augmenté de 34.127,68 euros suite une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles. La prime d'émission correspondante est de 3.173.874,24 euros. Cette prime d'émission est inscrite sur un compte spécial de capitaux propres intitulé « prime d'émission ». Le montant reçu en trésorerie s'est élevé à 3.200 milliers d'euros.

Le 11 mai 2026, 14.995 actions gratuites (AGAP B'2) sur les 15.000 émises un an plus tôt, ont été attribuée définitivement

Lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2026, le capital du groupe AB Science est composé de 69.791.228 actions ordinaires dont 15.944.942 ont un droit de vote double.

Note 13.2 : Programme PACT

En mars 2024, 1 million d'actions nouvelles ont été souscrites au prix unitaire de 2,5701 euros par ABO dans le cadre du tirage de la première tranche du programme PACT™. Sur le total de la souscription de 1 million d'actions, seul 20%, soit 514.020 euros, a été immédiatement versé à AB Science, le solde, soit 2.056.080 euros, étant placé sur un compte séquestre détenue par ABO, puis étant libéré progressivement en fonction de la valeur des cessions de ces actions sur le marché par ABO. ABO a ensuite commencé à céder de manière ordonnée les actions souscrites.

Au 30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025, 377.393 actions ont été cédées par ABO sur le marché. Ces cessions ont entrainé un versement supplémentaire, net de commissions, par ABO de 168.161 euros à la Société. Le solde des actions restant détenus par ABO est de 622.607 au 30 juin 2026.

Au 30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025, le versement total reçu par la Société sur la période, net de commissions, est de 682.183 euros (514.020 euros du versement initial, incluant 3.773,93 euros de capital social, auxquels s'ajoutent 168.161 euros pour les versements complémentaires nets de commissions). Le montant du capital souscrit par ABO et restant sur le compte séquestre est de 1.887.917 euros (2.056.080 euros du séquestre initial, réduit de 168.161 euros pour les versements complémentaires nets de commissions). Ce montant est comptabilisé en actifs non courant. ABO dispose d'un délai de deux ans, pouvant être prolongé d'un commun accord, pour céder ces actions selon les modalités définies contractuellement. Ce montant de 1.839.914 euros au 30 juin 2026 est comptabilisé en dette non courante. (2.570.100 euros du capital souscrit, réduit de 730.186 euros correspondant au montant des cessions, net des commissions.

NOTE 14 : PROVISIONS

Le poste Provisions se décompose comme suit :

		30.06.2026	
(en milliers d'euros)	**Non courantes**	**Courantes**	**Total**
Litiges		708	**708**
Provision pour avantages au personnel	832		**832**
Total	**832**	**708**	**1 540**

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours de la période :

(en milliers d'euros)	Litiges	Provision pour restructuration	Provisions pour avantages au personnel	Total
1er janvier 2026	**317**		**789**	**1 106**
Dotations	497		43	540
Variation en OCI				0
Reprises utilisées	(106)		0	(106)
Reprises non utilisées				0
30 juin 2026	**708**	**0**	**832**	**1 540**

- **Provision pour litiges**

La provision pour litiges d'un montant global de 708 milliers d'euros au 30 juin 2026 est relative à la provision de quatre litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail.

- **Provision pour restructuration**

Les dernières provisions liées aux plans sociaux ont été reprises en 2025.

- **Provisions pour avantages au personnel**

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant. L'engagement a été calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 3.50% contre 3,17% en 2025.

Depuis 2021, la provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée conformément à la nouvelle règlementation (décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19) et concernent dorénavant les salariés ayant plus de trois ans d'ancienneté à la date de clôture.

NOTE 15 : PASSIFS FINANCIERS

Note 15.1 : Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

Passifs financiers au coût amorti :

(en milliers d'euros)	31.12.2025		30.06.2026	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	7 383	0	5 394	0
Ligne de crédit/emprunts bancaires	3 181	205	3 057	761
Actions de préférence D	0	0	0	0
Actions de préférence E	0	0	0	0
Emprunt BEI	14 730	0	14 796	0
Autres passifs financiers	107	17	0	4
Intérêts courus à payer	10	475	350	614
Passifs financiers au coût amorti	**25 411**	**697**	**23 598**	**1 379**

Passifs financiers à la juste valeur :

(en milliers d'euros)	31.12.2025		30.06.2026	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Actions de préférence D	60	0	0	0
Actions de préférence E	19	0	1	0
BSA BEI	28	0	13	0
Emprunt BEI	0	0	0	0

Passifs financiers à la juste valeur	**107**	**0**	**14**	**0**

En application de la norme IFRS 7, instruments financiers : informations à fournir, les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : les cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement)
- Niveau 2 : les cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le niveau retenu pour le calcul de la juste valeur des valeurs mobilières est le suivant :

Actions de préférence D	3
Actions de préférence E	3
BSA BEI	2

Variation des passifs financiers non courants :

(en milliers d'euros)	**Non courants**	**Courants**
1er janvier 2026	**25 411**	**697**
Encaissements/ à recevoir	0	354
Remboursements/ conversion emprunt obligataire (*)	0	(212)
Reclassements courants/non courants	176	(176)
Effet d'actualisation/variation juste valeur actions de préférence/intérêts courus	(1 988)	0
Autres		715
30 juin 2026	**23 598**	**1 379**

La baisse des passifs financiers non courants s'élève à 1 563 milliers d'euros au 30 juin 2026 et s'explique principalement par les effets suivants :

- la mise à jour du montant des avances conditionnées pour tenir compte des nouvelles projections des flux et de l'effet d'actualisation pour : 1.988 milliers d'euros
- le reclassement de la part à moins d'un an des emprunts bancaires (notamment PGE) suite à la renégociation des échéanciers du *standstill* :
  426 milliers d'euros

La hausse des passifs financiers courants s'élève à 433 milliers d'euros au 30 juin 2026 et s'explique principalement par les effets suivants :

- la régularisation (encaissement) d'une dette bancaire SG pour 354 milliers d'euros (assimilée à une émission d'emprunt)
- les remboursements effectués en 2026 des emprunts PGE et BPI : 125 milliers d'euros
- le reclassement de la part à moins d'un an des emprunts PGE et BPI suite à la renégociation des échéanciers PGE du *standstill* : 426 milliers d'euros
- La hausse des intérêts courus pour 715 milliers d'euros

Note 15.2 : Avances conditionnées et remboursables

L'avance conditionnée s'élève à 5 764 milliers d'euros et concerne l'avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante.

En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance, à partir de la troisième année de commercialisation du masitinib en neurologie, le montant de de 7 238 milliers d'euros, selon un échéancier sur quatre ans. Lorsque ce remboursement aura été effectué, AB Science versera à Bpifrance, pendant une période de trois années consécutives, 1% du chiffres d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite de 7.000 milliers d'euros en cumulé.

Dans les comptes consolidés, les dettes financières sont comptabilisées et évaluées conformément à IFRS 9 Instruments financiers. Les dettes financières, sont évaluées au coût amorti.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières part courante.

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec du programme, les avances conditionnées ne sont pas remboursées.

Échéancier des avances conditionnées et remboursables :

(en milliers d'euros)	Total	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
1er janvier 2026	**7 383**		400	1 000	2 000	3 983	0
30 juin 2026	**5 394**						5 394

* en cas de constat du succès du programme masitinib en neurologie, ce qui n'est pas le cas au 30 juin 2026.

Note 15.3 : Emprunts bancaires

La société a conclu :

- en septembre 2020 un prêt innovation auprès de Bpifrance pour un montant de 1.000 milliers d'euros au taux fixe de 2,25% d'une durée de 60 mois. La société a annoncé en avril 2026 qu'un accord avait été obtenu sur un gel des échéances et un allongement de la maturité du prêt de 9 mois reportant sa date de maturité finale du 30 septembre 2025 au 30 juin 2026. Au 30 juin 2026, le solde de ce prêt est de 63 milliers d'euros.
- en avril 2021 trois prêts garantis par l'État pour un total de 6.000 milliers d'euros au taux fixe de 0,25% pour deux prêts et au taux de 1,75% pour un prêt. Chaque prêt s'élève à 2.000 milliers d'euros. La société a annoncé en avril 2026 qu'un accord avait été obtenu sur un décalage de deux ans du remboursement de chacun des prêts. La fin de remboursement des PGE sera donc en mars 2029. Au 30 juin 2026, le solde de ces prêts est de 3.518 milliers d'euros.
- en décembre 2022, le tirage de la première tranche de 6.000 milliers d'euros du prêt global de 15.000 milliers d'euros accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le contrat signé avec la BEI prévoit un financement en deux tranches de 6 000 milliers d'euros (ainsi qu'une troisième tranche de 3 000 milliers d'euros qui n'a pas été exercée), chacune étant soumise à la réalisation de certaines conditions suspensives, et qui sont satisfaites pour les deux premières tranches. La première tranche a une maturité de six ans et est donc remboursable en décembre 2028. Elle est assortie d'un taux d'intérêts annuel capitalisé de 9,0% et de l'émission de 126.050 bons de souscription d'actions donnant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire d'AB Science à 8,61 euros pendant 15 ans. La deuxième tranche a une maturité de cinq ans et est donc remboursable en janvier 2028. Elle est assortie d'un taux d'intérêts annuel capitalisé de 7,0% et de l'émission de 115.830 bons de souscription d'actions donnant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire d'AB Science à 14 euros pendant 15 ans. La société a annoncé en avril 2026 qu'un accord avait été obtenu sur le report de 12 mois de l'entrée en amortissement du prêt BEI. Le Groupe a comptabilisé une dette de 12.000 milliers d'euros, augmentée des intérêts capitalisés. Le montant des intérêts capitalisés au 30 juin 2026 depuis l'origine du contrat s'élève à 3.170 milliers d'euros. Les BSA ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres (IAS 32) dans la mesure où leurs termes contractuels comportent une obligation de remboursement dans un certain nombre de scénarios. Les BSA sont donc comptabilisés comme des dettes valorisées à chaque clôture à la juste valeur. La valeur de ces BSA au 31 décembre 2026 s'élèvent à 13 milliers d'euros. Leurs valeurs initiales étaient de 28 milliers d'euros soit une variation de 15 milliers d'euros, comptabilisée en produits financiers, sans incidence sur la trésorerie.

Échéancier des emprunts :

Au 30 juin 2026 :

	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Prêt BPI	63			**63**
Prêt BEI		14 796		**14 796**
Prêts PGE	698	2 820		**3 518**
Dont SG	*245*	*888*		***1 133***
Dont BP	*203*	*932*		***1 135***
Dont BPI	*250*	*1 000*		***1 250***
Total	**761**	**17 616**		**18 376**

Au 31 décembre 2025

	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Prêt BPI	188			188
Prêt BEI		14 682		14 682
Prêts PGE		3 181		3 181
Total	**188**	**17 863**	**0**	**18 051**

Note 15.4 : Actions de préférence

Actions de préférence catégorie D

Le Conseil d'administration du 1er septembre 2020 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 31 août 2020, a autorisé l'émission de 6.000.000 d'actions de préférence (catégorie D) d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Si la Société n'a pas obtenu deux autorisations de mise sur le marché « AMM » (de l'European Medicines Agency ou de l'U.S. Food and Drug Administration) pour l'un ou plusieurs de ses candidats-médicaments dans deux indications différentes avant la date d'échéance (31décembre 2028, 31 décembre 2029 et 31 décembre 2030) , alors les actions D seront purement et simplement annulées (après un rachat par la Société pour 1 euro symbolique, conformément à une promesse de cession à conclure avec chaque porteur d'actions D), sans aucune autre compensation pour les porteurs d'actions D.

Les actions de préférence revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisées en passifs financiers. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat financier. Au 30 juin 2026, la juste valeur des actions de préférence de catégorie D est non significative.

Actions de préférence catégorie E

AB Science n'a aucune obligation de « racheter » les ADPE et elles sont convertibles en un nombre fixe (750.000) d'Actions Ordinaires.

Seul le dividende prioritaire (égal à 1,25% des ventes nettes du masitinib ou de tout royalties de licence, dans la limite 9.000 milliers d'euros) n'est pas à la main de AB Science.

Conformément à IAS 32, Il convient donc de « splitter » ces actions ADPE en une partie Capitaux propres et une partie dette.

Au 21 avril 2023, les ADPE ont été valorisés ainsi :

- Cours de l'action : 6,44€
- Taux sans risque : 3% (source CNO)
- Echéance : 20 ans pour aller à l'infini
- Valorisation : 2.908.177 € pour 750.000 ADPE

La valorisation du dividende prioritaire s'établit à 1,5 milliers d'euros au 30 juin 2026, comptabilisé en passif financier. Cette valorisation repose sur une valorisation d'expert et s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Obtention d'un accord de licence dans les 12 mois suivant la date du précédent rapport
- La signature d'un accord de licence impliquerait nécessairement un cours supérieur à 5€.
- L'estimation d'un passif à hauteur de 3.500 milliers d'euros, qui se déclencherait dans l'hypothèse d'un cours de bourse supérieur à 5€ et inférieur à 30€.
- Au 30 juin 2026, la valeur estimée des ADPE était de 1,5 milliers d'euros. La diminution de la juste valeur de ces instruments, 10 milliers d'euros par rapport à leur juste valeur au 31 décembre 2025, a été comptabilisée en produit financier, sans impact sur la trésorerie.

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2025		30.06.2026	
	Non courants	**Courants**	**Non courants**	**Courants**
Avances, acomptes reçus sur commandes	0	0	0	13
Dettes sociales	0	2 024	0	1 703
Dettes fiscales	0	499	0	385
Autres dettes	0	1 854	0	1 854
Total	**0**	**4 377**	**0**	**3 956**

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

Les autres dettes correspondent à la contrepartie du compte séquestre comptabilisée à l'actif dans la cadre du programme PACT™ (voir note 13.2).

NOTE 17 : OBLIGATIONS LOCATIVES

(en milliers d'euros)	31.12.2025		30.06.2026	
	Non courants	**Courants**	**Non courants**	**Courants**
Obligations locatives	708	124	793	125
Total	**708**	**124**	**793**	**125**

NOTE 18 : DETTES FOURNISSEURS

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Fournisseurs	5 833	5 128
Fournisseurs - factures non parvenues	3 467	4 027
Total	**9 300**	**9 155**

Le compte fournisseur total s'élève à 30 juin 2026 à 9,2 millions d'euros.

Le compte se décompose d'une part en 5.1 millions d'euros de dettes fournisseurs dont 3,2 millions d'euros à plus d'un an et d'autre part de 4 millions d'euros de factures non parvenues dont 3.1 millions d'euros sont liés aux études clôturées.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont relatives pour la majeure partie à des factures émises par des organismes de recherche et développement. La dette à plus d'un an correspond à des contestations ou à des problèmes de facturation non traités liés à la correspondance entre les factures des études et les master service agreements.

Un travail de fond est mené par la nouvelle direction pour apurer ces lignes de facturation nombreuses et aux modalités de facturation complexes.

Ce travail a commencé et débouchera sur des négociations, des règlements et des passages en pertes et profits. Ainsi, une partie a été récemment transigée (une négociation avec un laboratoire d'analyses a abouti au printemps 2026 à une division par deux des sommes initialement demandées). Une partie de contestations est portée devant les Tribunaux compétents.

A ce stade, les comptes reflètent une vision prudente de la dette fournisseur sur cette dette à plus d'un an et les factures non parvenues.

NOTE 19 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société, lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire, s'élève à 498 milliers d'euros contre 515 milliers d'euros en 2025.

NOTE 20 : SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PUBLICS

La Société reçoit des aides de l'État français et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

Note 20.1 : Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la note 3.11 ci-dessus, annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2026.

Note 20.2 : Subventions d'exploitation

AB Science, dans le cadre du développement du RHU-Sickmast, en partenariat avec l'APHP, bénéficie de subventions annuelles sur une période 3 ans. AB Science doit recevoir un montant de 153 milliers d'euros au 2nd semestre 2026.

Note 20.3 : Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Crédit d'Impôt Recherche 2025	1 053	
Crédit d'Impôt Recherche 2026		955
Total	**1 053**	**955**

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

Note 21.1 : Effectifs

Le Groupe emploie 33 personnes au 30 juin 2026 contre 37 personnes au 30 juin 2025. L'effectif moyen (temps plein) sur le premier semestre 2026 est de 27 personnes.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Département Commercial	1	1
Département Drug Discovery et clinique	31	23
Département Direction & Gestion	5	3
Total	**37**	**27**

Note 21.2 : Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Salaires et traitements	1 717	1 681
Charges sociales	573	553
Paiements en actions	5	680
Total	**2 295**	**2 914**

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Charges de commercialisation	105	113
Charges administratives	320	372
Charges de recherche et développement	1 869	2 429
Total	**2 295**	**2 914**

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

NOTE 22 : PAIEMENTS EN ACTIONS

Le détail des paiements en actions est le suivant :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Plans de stock-options	5	3,2
Plans de BSPCE	0	0
Plans de BSA Administrateurs	-	22,6
Plan Actions Gratuites de Préférence (AGAP)	0	0
Plan Actions Gratuites sans Conditions (AGSC)	-	630,2
Plan Actions Gratuites avec Conditions (AGAC)	-	1,4
Total	**5**	**657,3**

Note 22.1 : Plans d'options de souscription d'actions

L'évolution du nombre d'options en cours de validité est présentée ci-dessous :

(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	**977 420**	**519 250**
Options attribuées	0	0
Options exercées	0	0
Options annulées et/ou expirées	(458 170)	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	**519 250**	**519 250**

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours à la date de clôture.

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	Options attribuées	Options exercées	Options rendues caduques	Options exerçables
31/12/2009	18/03/2010	SO10-A	**1**	15,61	18/03/2014	31/12/2027	290 000		-174 000	116 000
18/06/2013	24/04/2015	SO-6C	**1**	15,8	24/04/2019	23/04/2025	79 940		-79 940	0
	06/10/2015	SO-6D	**1**	13,01	06/10/2019	05/10/2025	15 550		-15 550	0
	28/04/2016	SO-6E	**1**	17,29	28/04/2020	27/04/2026	110 640		-88 840	21 800
28/06/2016	30/04/2018	SO-7A	**1**	12,65	30/04/2022	29/04/2028	53 000		-29 000	24 000
29/06/2018	06/12/2018	SO-9A	**1**	12	06/12/2022	06/12/2028	25 120		-13 400	11 720
28/06/2019	17/02/2020	SO2020-A	**1**	12,65	17/02/2024	17/02/2030	65 000		-40 000	25 000
31/08/2020	01/09/2020	SO2020-B	**1**	12,65	01/09/2024	30/08/2030	143 650		-84 220	59 430
30/06/2021	28/09/2021	SO2021-A	**1**	13	28/09/2025	27/09/2031	138 000		-84 500	53 500
	28/04/2022	SO-2022A	**1**	12,65	28/04/2026	27/04/2032	5 000		0	5 000
30/06/2023	19/07/2023	SO-2023A	**1**	5	19/07/2027	18/07/2033	5 000		0	5 000
	28/09/2023	SO-2023B	**1**	3	28/09/2027	27/09/2033	70 900		-28 100	42 800
	28/09/2023	SO-2023B2	**1**	3	28/09/2023	27/09/2033	6 000		0	6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	**1**	3	28/09/2024	27/09/2033	6 000		0	6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	**1**	3	28/09/2025	27/09/2033	6 000		0	6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	**1**	3	28/09/2026	27/09/2033	6 000		0	6 000
	28/09/2023	SO-2023B2	**1**	3	28/09/2027	27/09/2033	6 000		0	6 000
26/06/2024	07/10/2024	SO2024-A	**1**	1,25	07/10/2025	07/10/2034	25 000		0	25 000
	07/10/2024	SO2024-A	**1**	1,25	07/10/2026	07/10/2034	25 000		0	25 000
	07/10/2024	SO2024-A	**1**	1,25	07/10/2027	07/10/2034	25 000		0	25 000
	07/10/2024	SO2024-A	**1**	1,25	07/10/2028	07/10/2034	25 000		0	25 000
	07/10/2024	SO2024-A	**1**	1,25	07/10/2029	07/10/2034	25 000		0	25 000
Total							**1 156 800**		**-637 550**	**519 250**

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont uniquement conditionnés à des conditions de présence.

Les options dont la valorisation a un impact sur les comptes au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, sont présentées ci-dessous :

Titre	Options attribuées	Date départ d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Cours du sous-jacent	Volatilité	Taux sans risque	Durée moyenne (en j)	Juste valeur par option	Taux de rotation
SO2021-A	138 000	28/09/2025	27/09/2031	13,00	13,00	50%	-0,18%	2 555	6,39 €	45%
SO-2022A	5 000	28/04/2026	27/04/2032	12,65	10,50	50%	1,03%	2 555	4,89 €	39%
SO-2023A	5 000	19/07/2027	18/07/2033	5,00	4,07	50%	2,72%	2 555	2,00 €	31%
SO-2023B	70 900	28/09/2027	27/09/2033	3,00	2,23	50%	3,29%	2 555	1,07 €	31%
SO-2023B2	30 000	28/09/2023	27/09/2033	3,00	2,23	50%	3,29%	1 460	0,75 €	31%
SO2024A	125 000	07/10/2024	07/10/2034	1,25	0,97	60%	2,20%	1 460	0,61 €	21%

Le montant de la charge relative à ces options et comptabilisée au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 est le suivant :

Titre	Valorisation initiale du plan	Charge comptabilisée (k€)	
		30.06.2025	30.06.2026
SO2021-A	13,0	1,6	0,0
SO-2022A	0,8	0,1	0,1
SO-2023A	0,7	0,1	0,1
SO-2023B	7,7	1,0	1,0
SO-2023B2	5,0	0,6	0,6
SO2024A	14,8	1,5	1,5

Note 22.2 : Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'évolution du nombre de BCE en cours de validité est présentée ci-dessous :

(en nombre de BCE, avec division du nominal par 1000)	30.06.2025	30.06.2026
BCE en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 780	3 192 780
BCE attribués	0	0
BCE exercés	0	0
BCE annulés	0	0
BCE expirés	0	0
BCE en circulation à la clôture de l'exercice	**3 192 780**	**3 192 780**

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours :

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Prix d'exercice	Date départ d'exercice	Date d'expiration	BSPCE attribués	BSPCE exercés	BSPCE rendus caduques	BSPCE exerçables
21/12/2007	17/06/2008	BCE2007-A	1 000	7 680	17/06/2008	31/12/2027	1 191	-114		1 077
21/12/2007	16/12/2008	BCE2007-B	1 000	7 680	16/12/2008	31/12/2027	379	-82		297
26/12/2008	13/01/2009	BCE2008-A	1 000	7 680	13/01/2009	31/12/2027	86			86
26/12/2008	13/01/2009	BCE2008-A	1 000	7 680	19/11/2009	31/12/2027	235			235
26/12/2008	19/11/2009	BCE2008-C	1 000	7 680	19/11/2009	31/12/2027	62			62
26/12/2008	19/11/2009	BCE2008-C	1 000	7 680	26/02/2013	31/12/2027	123			123
26/12/2008	14/12/2010	BCE2008-D	1 000	12 280	14/12/2010	31/12/2027	15		-5	10
26/12/2008	26/02/2013	BCE2008-B	1 000	7 680	26/02/2013	31/12/2027	330	-65	-45	220
31/12/2009	03/02/2010	BCE2010-A	1	12,28	03/02/2010	31/12/2027	72 588			72 588
30/03/2012	30/08/2012	BCE2012	1	12,5	30/08/2012	31/12/2027	3 158 636		-81 108	3 077 528
30/03/2012	22/04/2013	BCE2013	1	18,74	22/04/2013	31/12/2027	40 554			40 554
Total							**3 274 199**	**-261**	**-81 158**	**3 192 780**

Les conditions d'exercice des BCE2007, des BCE2008, et des BCE2010 sont satisfaites.

Les conditions d'exercices de BCE2012 et BCE2013 ont été défini dans les résolutions n°17 de l'AG du 30 mars 2012, n°3 et n°4 de l'AG du 15 décembre 2017, et n°37 de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023.

La durée d'exercice des BCE 12-13 sera automatiquement prorogée de cinq années (soit jusqu'au 31 décembre 2032) dans l'hypothèse où l'une des molécules d'AB Science est autorisée à être mise sur le marché (de façon conditionnelle ou non) avant le 31 décembre 2027.

Répartition des BSPCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2,5%	12,5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les titres rendus exerçables au titre du point a) précédent)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les titres rendus exerçables au titre des points a) et b) précédents)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BSPCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100 M€	Supérieur à 250 M€	Supérieur à 500 M€	Supérieur à 1 000 M€	Total

Revenus cumulés de licence et /ou Ventes nettes, directes ou indirectes cumulées, des molécules AB Science	20%	10%	10%	10%	50,0%

Les bénéficiaires des BCE sont des salariés d'AB Science. Les BCE sont associés à des conditions de performance décrites ci-dessus.

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2007 ont été évalués comme suit :

Titre	Options attribuées	Date départ d'exercice	Date d'expiration	Prix d'exercice	Cours du sous-jacent	Volatilité	Taux d'actualisation moyen	Durée Moyenne (en j)	Juste valeur par option	Taux de rotation
BCE 2007A	1 191	17/06/2008	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	4,7%	1 296	756,28 €	0%
BCE 2007B	379	16/12/2008	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,1%	1 080	582,80 €	0%
BCE 2008A	86	13/01/2009	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,5%	2 052	596,20 €	0%
BCE 2008A	235	19/11/2009	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,5%	2 052	596,20 €	0%
BCE 2008B	330	26/02/2013	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,5%	1 188	596,86 €	0%
BCE 2008C	62	19/11/2009	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,5%	1 116	542,56 €	0%
BCE 2008C	123	26/02/2013	31/12/2027	7 680	4 992	32,27%	2,5%	1 116	542,56 €	0%
BCE 2008D	15	14/12/2010	31/12/2027	12 280	9 824	35%	2,5%	1 080	1 735,22 €	0%
BCE2010-A	72 588	03/02/2010	31/12/2027	12 280	9,82	35%	2,5%	1 080	1,69 €	0%
BCE2012	3 158 636	30/08/2012	31/12/2027	12,5	10,44	30%	0,5%	1 980	0,06 €	0%
BCE2013	40 554	22/04/2013	31/12/2027	18,74	19,00	30%	0,5%	1 980	0,06 €	0%

Le montant de la charge relative à ces options et comptabilisée au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 est le suivant :

Titre	Valorisation initiale du plan	Charge comptabilisée (k€)	
		30.06.2025	30.06.2026
BCE 2007A	900,7	0	0
BCE 2007B	220,9	0	0
BCE 2008A	191,4	0	0
BCE 2008B	105,4	0	0
BCE 2008C	95,2	0	0
BCE 2008D	17,4	0	0
BCE 2010-A	122,8	0	0
BCE2012	661,3	0	0
BCE2013	8,5	0	0

Note 22.3 : Plan d'actions de préférence gratuites

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

Date d'émission par l'AG	Date d'attribution par le CA	Titre	Nb d'actions par titre	Date départ d'exercice	Date d'expiration	AGAP attribuées	AGAP rendues caduques	AGAP converties en actions ordinaires	AGAP exerçables
09/12/2015	16/12/2015	AGAP - B1	100	01/01/2025	01/01/2029	33 999	-33 999	0	0
09/12/2015	16/12/2015	AGAP - B2	100	01/01/2025	01/01/2029	205	-25	-92	88
28/06/2017	28/12/2017	AGAP - B3	100	01/01/2025	01/01/2029	7 550	-23	-7 475	52
31/08/2020	01/09/2020	AGAP - B4	100	01/01/2025	01/01/2029	3 687	-3 687	0	0
30/06/2023	28/09/2023	AGAP - B'1	100	28/09/2025	28/09/2033	12 560	-21	0	12 539
26/06/2024	30/04/2025	AGAP - B'2	100	30/04/2027	30/04/2035	15 000	-5	0	14 995
Total						**73 001**	**-37 760**	**-7 567**	**27 674**

1) Actions Gratuites Préférentielles en Actions Ordinaires B (AGAP B)

a) Caractéristiques : Résolution 20 de l'AG du 15 décembre 2017

Les objectifs devaient être réalisés avant le 31 décembre 2024.

Conditions opérationnelles pour les AGAP émises avant le 01/09/2020

(a) En cas de succès d'une étude de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 53%.

(b) En cas de succès de deux études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 83%.

(c) En cas de succès de trois études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 100%.

Conditions opérationnelles supplémentaires pour les AGAP émises à compter du 01/09/2020 (B4), conversion à la double condition suivante :

(d) Si les objectifs visés au (a), (b), et (c) ci-dessus sont atteints, et

(e) En cas de succès de la phase 1 AB8939

Conditions financières

(f) Le ratio de conversion des actions gratuites préférentielles en actions ordinaires sera déterminé par le cours de l'action AB Science :

Le terme « prix d'acquisition » correspond à la moyenne des cours de clôture de bourse de l'action AB Science pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, soit le début de la période de conservation des titres (un an après l'attribution de l'action de préférence gratuite) et signifie

- 11,24 € pour les AGAP B1(4),
- 8,62 € pour les AGAP B2,
- 3,64 € pour les AGAP B3,
- 12,90 € pour les AGAP B4

Le terme « prix final » désigne la moyenne la plus élevée des cours de l'action AB Science sur 60 jours de bourse pendant la période de conservation, soit pendant la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024.

(A) Si le prix final est strictement inférieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros, le ratio de conversion sera égal à zéro, ce qui signifie qu'aucune action de préférence gratuite ne pourra être convertie même si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.

(B) Si le prix final est strictement égal ou supérieur au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à 100%, ce qui signifie que chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions ordinaires si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.

(C) Si le prix final est compris entre (i) supérieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros et (ii) la valeur est inférieure au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à : [(prix final – prix d'acquisition - 5) / 15] × 100 :

Les actions de de préférence gratuites ne seront effectivement attribuées qu'au terme d'une période d'un an à compter de la date de la décision d'Attribution (la « Période d'Acquisition »).

La date d'Attribution Définitive marque le point de départ de la période de conservation (la « Période de Conservation »), période s'achevant le 31 décembre 2024.

A l'issue de la Période de Conservation, soit le 31 décembre 2024 (la « Date d'Échéance de la Période de Conservation »), les actions de préférence gratuites seront convertibles en actions ordinaires de la Société pendant une période de conversion de quatre années et un mois à compter de la Date d'échéance de la Période de Conservation (la « Période de Conversion »).

En cas d'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, le Conseil d'administration pourra, à compter de la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers donnera sa déclaration de conformité sur l'offre publique d'acquisition et/ou d'échange et sans attendre la Date d'Échéance de la Période de Conservation, (i) décider de la convertibilité immédiate de l'intégralité des Actions B et (ii) déterminer le nombre d'Actions A auxquelles donneront droit les Actions B selon le degré de réalisation de la condition de cours.

b) Situation au 30 juin 2026

Lors de sa réunion du 5 juin 2025, le conseil d'administration a constaté que :

- s'agissant des Actions B1, le Critère Opérationnel est rempli mais que, pour ce qui concerne l'application du Critère de Performance, compte tenu de l'évolution du cours de bourse entre la date d'attribution des Actions B1 et le 31 décembre 2024, les Actions B1 ne peuvent être converties en aucune actions ordinaires et sont annulées ;

- s'agissant des Actions B2, le Critère Opérationnel est rempli et, pour ce qui concerne l'application du Critère de Performance, compte tenu de l'évolution du cours de bourse entre la date d'attribution des Actions B2 et le 31 décembre 2024, les Actions B2 peuvent être converties en actions ordinaires selon un ratio de 1 : 2,43 ;

- s'agissant des Actions B3, le Critère Opérationnel est rempli et, pour ce qui concerne l'application du Critère de Performance, compte tenu de l'évolution du cours de bourse entre la date d'attribution des Actions B3 et le 31 décembre 2024, les Actions B3 peuvent être converties en actions ordinaires selon un ratio de 1 : 55,76 ; et

- s'agissant des Actions B4, le Critère Opérationnel n'est pas rempli et que, partant, les Actions B4 ne peuvent être converties en aucune actions ordinaires et sont annulées.

Au30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025,

- 92 AGAP B2 ont été converties en 222 actions ordinaires et 7.475 AGAP B3 en 416.795 actions ordinaires.
- 88 AGAP B2 et 52 AGAP B3 restent convertibles en respectivement 211 et 2.860 actions ordinaires, sous réserve de la réception des demandes de conversion des détenteurs de ces AGAP.

2) Actions Gratuites Préférentielles en Actions Ordinaires B' (AGAP B)'

a) Caractéristiques : Résolution 21 de l'AG du 30 juin 2023

Les Actions B' sont définitivement acquises et deviennent convertibles au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un an à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration. Les Actions B' ne pourront être converties que sous réserve de la réalisation de condition de convertibilité pendant une période de huit ans courant à compter du lendemain suivant le terme de la période d'acquisition.

Conditions de convertibilité: Une des deux conditions suivantes

i) succès par AB Science d'une étude de phase 2 relative à la molécule AB8939 ;

ii) succès par AB Science d'une étude de phase 1 relative à la molécule AB8939 et (ii) conclusion par AB Science d'un accord de licence ou succès par AB Science d'une étude de phase 3 sur l'une des cinq indications suivantes : sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer, maladie du mastocyte, cancer de la prostate.

Conditions financières

(a) Le ratio de conversion des actions gratuites préférentielles en actions ordinaires sera déterminé par le cours de l'action AB Science :

Le terme « cours d'attribution » correspond au cours de clôture de bourse de l'action AB Science à la date d'attribution et signifie 2,23 € pour les AGAP B'1 et 1,056 € pour les AGAP B'2.

Le terme « cours maximum » désigne cours de bourse de la Société le plus élevé entre la date d'attribution et le dernier jour de la période de Conversion.

(A) Si le cours maximum est strictement inférieur au cours d'attribution majoré de 5 euros, le ratio de conversion sera égal à zéro, ce qui signifie qu'aucune action de préférence gratuite ne pourra être convertie même si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.

(B) Si cours maximum est strictement égal ou supérieur au cours d'attribution majoré de 15 euros, le ratio de conversion sera égal à 100%, ce qui signifie que chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions ordinaires si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.

(C) Si le cours maximum est compris entre (i) supérieur au cours d'attribution majoré de 5 euros et (ii) la valeur est inférieure au cours d'attribution majoré de 15 euros, le ratio de conversion sera égal à : [(prix final – prix d'acquisition - 5) / 10] × 100 :

Les actions de de préférence gratuites ne seront effectivement attribuées qu'au terme d'une période d'un an à compter de la date de la décision d'Attribution (la « Période d'Acquisition »).

En cas d'offre publique d'acquisition et/ou d'échange, le Conseil d'administration pourra, à compter de la date à laquelle l'Autorité des marchés financiers donnera sa déclaration de conformité sur l'offre publique d'acquisition et/ou d'échange et sans attendre la Date d'Échéance de la Période de Conservation, (i) décider de la convertibilité immédiate de l'intégralité des Actions B' et (ii) déterminer le nombre d'Actions A auxquelles donneront droit les Actions B' selon le degré de réalisation de la condition de cours.

b) Situation au 30 juin 2026

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2023 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission de 15.000 actions de préférence gratuites (Actions B') dont les termes et les conditions sont définis dans les statuts de la Société. Ainsi le Conseil d'administration du 28 septembre 2023 a décidé d'attribuer gratuitement 12.560 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 1.256.000 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Le 7 octobre 2024, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 12.539 actions gratuites B'1.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2024 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission de 15.000 actions de préférence gratuites (Actions B') dont les termes et les conditions sont définis dans les statuts de la Société. Ainsi le Conseil d'administration du 30 avril 2025 a décidé d'attribuer gratuitement 15.000 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro, convertibles en un maximum de 1.500.000 actions ordinaires existantes ou à émettre de la société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société. Le 11 mai 2026, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de 14.995 actions gratuites B'2.

3) Actions Gratuites Sans Conditions (AGSC) et Avec Conditions (AGAC)

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'administration aux fins d'émission de 6.000.000 actions gratuites.

Ainsi le Conseil d'administration du 8 octobre 2025 a décidé d'attribuer gratuitement

- 1.025.000 actions gratuites sans conditions (AGSC) d'une valeur nominale de 0,01 euro et
- 25.000 actions gratuites sans conditions (AGSC') d'une valeur nominale de 0,01 euro et
- 4.754.708 actions gratuites avec conditions (AGAC) d'une valeur nominale de 0,01 euro,

les conditions attachés au AGAC sont les suivantes :

- réalisation avec succès d'une étude de phase 3 d'enregistrement sur la sclérose latérale amyotrophique ou la sclérose en plaques, ou la maladie d'Alzheimer ou signature par AB Science d'un accord de *licensing-out* dans l'une de ces trois indications; ou
- réalisation avec succès d'une étude de phase 2 sur la Leucémie myéloide aigues ou signature par AB Science d'un accord de *licensing-out* dans cette indication; ou
- réalisation avec succès d'une étude de phase 2 sur la drépanocytose ou signature par AB Science d'un accord de *licensing-out*.

L'attribution définitive de ces 1.025.000 AGSC et de ces 4.754.708 AGAC n'interviendra que le 8 octobre 2026. L'attribution définitive des 25.000 AGSC' n'interviendra que le 25 février 2027.

Les AGAP et actions gratuites dont la valorisation a un impact sur les comptes 2025, sont présentés ci-dessous :

Titre	Valorisation initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge comptabilisée (k€)	
		30.06.2025	31.12.2026
AGAP – B'1	19,2	0,0	0,0
AGAP – B'2	<1	0,0	0,0
AGSC	955,6	-	621,0
AGSC'	26,7	-	9,1
AGAC	288,5	-	1,4

Note 22.4 : Plans attribués aux dirigeants

Instrument	Date d'assemblée	Date d'attribution	Date d'expiration	Conditions d'exercice restant à satisfaire	Prix d'exercice unitaire (€)	Nb d'actions par instrument	Titres attribués non exercés	Charge comptabilisée (k€)	
							30.06.2026	30.06.2025	30.06.2026
MOUSSY, Alain									
AGAP – B'1	30/06/2023	28/09/2023	28/09/2033	Oui	0,00	100	8 708	0,0	0,0
AGAP – B'2	26/06/2024	30/04/2025	30/04/2035	Oui	0,00	100	10 038	0,0	0,0
AGSC	30/06/2025	08/10/2025	NA	Non	0,00	1	10 000	-	<1
AGAC	30/06/2025	08/10/2025	8/10/2031	Oui	0,00	1	50 000	-	<1
BCE2007-A	21/12/2007	17/06/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	906	0,0	0,0
BCE2007-B	21/12/2007	16/12/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	288	0,0	0,0
BCE2008-A	26/12/2008	13/01/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	235	0,0	0,0
BCE2008-B	26/12/2008	26/02/2013	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	147	0,0	0,0
BCE2008-C	26/12/2008	19/11/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	123	0,0	0,0
BCE2010-A	31/12/2009	03/02/2010	31/12/2027	Non	12,28	1	28 784	0,0	0,0
BCE2012	30/03/2012	30/08/2012	31/12/2027	Oui	12,50	1	1 902 792	0,0	0,0
BCE2013	30/03/2012	22/04/2013	31/12/2027	Oui	18,74	1	25 580	0,0	0,0
BSA2010-BIS	28/06/2016	19/12/2016	31/12/2027	Non	15,61	1	332 000	0,0	0,0
AUCLAIR, Christian									
AGAP – B'1	30/06/2023	28/09/2023	28/09/2033	Oui	0,00	100	250	0,0	0,0
AGAP – B'2	26/06/2024	30/04/2025	30/04/2035	Oui	0,00	100	250	0,0	0,0
AGSC	30/06/2025	08/10/2025	30/12/2030	Non	0,00	1	10 000	-	<1
AGAC	30/06/2025	08/10/2025	30/12/2030	Oui	0,00	1	50 000	-	<1
BCE2012	30/03/2012	30/08/2012	31/12/2027	Oui	12,50	1	32 460	0,0	0,0
BCE2013	30/03/2012	22/04/2013	31/12/2027	Oui	18,74	1	436	0,0	0,0

NOTE 23 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	74	111
Gains de change	138	4
Perte de change	(5)	(2)
Effet désactualisation avances conditionnées	(613)	0
Effet Catch-up avances conditionnées	(1 314)	1 988
Intérêts des emprunts et dettes financières	(599)	(674)
Autres produits financiers	0	6
Autres charges financières	(129)	(50)
Résultat financier	**(2 448)**	**1 382**

Le résultat financier correspond à un gain de 1 382 milliers d'euros pour le premier semestre 2026, contre une perte de 2 448 milliers d'euros pour le premier semestre 2025.

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Note 24.1 : Actifs et passifs d'impôts différés

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment. Le montant du déficit fiscal cumulé au 31 décembre 2025 s'élève à 368.754 milliers d'euros. A cette date, aucun déficit n'a été activé.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé actif pour les 2 raisons suivantes :

- la Société a commencé à commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- la Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité, il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

NOTE 25 : RESULTATS PAR ACTION

Note 25.1 : Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.2025	**30.06.2026**
Résultat net (en milliers d'euros)	**(5 177)**	**(9 029)**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	58 329 429	67 826 080
Résultat par action	(0,09)	(0,13)

Note 25.2 : Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BEA, SO, BSPCE ou AGAP) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une diminution de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2026, le nombre d'actions susceptibles d'être émises si l'ensemble des instruments financiers est exercé, s'élève à 25.650.179, représentant une augmentation potentielle des capitaux propres de 128.2 millions d'euros (soit une dilution sur un cours moyen de 5 euros par action), détaillé comme suit :

Dilution potentielle	Actions susceptibles d'être émises au 30.06.2026	Total des actions susceptibles d'être émises après le 30.06.2026 (vesting)	Total	Augmentation potentielle des capitaux propres
Options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées	2 931	0	2 931	0 k€
Options dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées	16 711 830	128 800	16 840 630	63 283 k€
Options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées	1 241 361	1 484 505	2 725 866	0 k€
Options dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées	6 080 752	0	6 080 752	64 884 k€
Total des actions susceptibles d'être émises [(1)]	**24 036 874**	**1 613 305**	**25 650 179**	**128 168 k€**

L'évolution du nombre de droit de votes résultants de cette dilution potentielle est détaillée ci-dessous

Actions	A	B	B'	D	E	**Total**	**Droits de votes**
Total actions au 30 juin 2026	69 776 233	140	27 534	6 000 000	750 000	**76 553 907**	**85 721 175**
Total des actions susceptibles d'être émises (1)	32 427 853	-140	-27 534	-6 000 000	-750 000	**25 650 179**	**25 650 179**
Total actions potentielles [(1)] au 30 juin 2026	102 204 086	0	0	0	0	**102 204 086**	**111 371 354**

Note 1 : Ne sont pas prises en compte dans le cadre des présents calculs les 5.779.708 actions ordinaires gratuites attribuées par le Conseil d'administration en date du 8 octobre 2025 mais non encore émises.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice s'établit ainsi à 93.476.259 actions (67.826.080 + 25.650.179).

Le résultat par action étant négatif, le résultat dilué est égal au résultat par action.

NOTE 26 : PARTIES LIEES

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société

Monsieur Alain MOUSSY, Président Directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, détaillés ci-dessous.

Instrument	Date d'assemblée	Date d'attribution	Date d'expiration	Conditions d'exercice restant à satisfaire	Prix d'exercice unitaire (€)	Nb d'actions par instrument	Titres attribués non exercés
AGAP – B'1	30/06/2023	28/09/2023	28/09/2033	Oui	0,00	100	8 708
AGAP – B'2	26/06/2024	30/04/2025	30/04/2035	Oui	0,00	100	10 038
AGSC	30/06/2025	08/10/2025	NA	Non	0,00	1	692 812
AGAC	30/06/2025	08/10/2025	8/10/2031	Oui	0,00	1	3 291 155
BCE2007-A	21/12/2007	17/06/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	906
BCE2007-B	21/12/2007	16/12/2008	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	288
BCE2008-A	26/12/2008	13/01/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	235
BCE2008-B	26/12/2008	26/02/2013	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	147
BCE2008-C	26/12/2008	19/11/2009	31/12/2027	Non	7 680,00	1 000	123
BCE2010-A	31/12/2009	03/02/2010	31/12/2027	Non	12,28	1	28 784
BCE2012	30/03/2012	30/08/2012	31/12/2027	Oui	12,50	1	1 902 792
BCE2013	30/03/2012	22/04/2013	31/12/2027	Oui	18,74	1	25 580
BSA2010-BIS	28/06/2016	19/12/2016	31/12/2027	Non	15,61	1	332 000

L'acquisition définitive des AGSC et les AGAC est conditionnée à la présence effective du bénéficiaire à la première date anniversaire de l'émission, soit le 8 octobre 2026.

Par ailleurs, Monsieur Alain MOUSSY dispose de 332.000 BSA-2010 Bis attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017, de 1.617.614 BSA 2014II attribués en 2014 et souscrits en 2015, et de 1.365.230 BSA F2023 attribués en 2023 et souscrits en mars 2024.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président bénéficient de rémunération sous forme de jetons de présence et/ou de BSA, au choix de l'administrateur.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président Directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées.

- **Rémunérations acquises au titre de l'exercice**

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Avantages à court terme	314	180
Paiements fondés sur des actions	0	0
Total	**314**	**180**

- **Rémunérations versées au cours de l'exercice**

(en milliers d'euros)	**30.06.2025**	**30.06.2026**
Avantages à court terme	696	411
Paiements fondés sur des actions	0	0
Total	**696**	**411**

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs

Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2026 au titre de leurs mandats.

S'agissant des administrateurs et des censeurs, outre les BSA attribués à certains d'entre eux précédemment, ceux-ci ont eu le choix de bénéficier de jetons de présence ou de bons de souscription d'actions. Tous les administrateurs ont préféré souscrire à des bons de souscription d'actions plutôt que de se voir verser des jetons de présence. Ces bons de souscriptions d'actions sont exerçables au prix de 1,20 euros par bon de souscription d'actions.

Administrateurs	Nombre de bons de souscription d'actions attribués	Valeur de bons de souscription d'actions attribués
Patrick MOUSSY	8 796	5 364
Cécile DE GUILLEBON	6 932	4 227
Catherine JOHNSTON-ROUSSILLON	6 932	4 227
Guillemette LATSCHA	6 932	4 227
Renaud SASSI	7 389	4 506
Total	36 981	22 550

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 30 juin 2026

(en milliers d'euros)	**31.12.2025**	**30.06.2026**
Engagements donnés :	0	0
Garantie donnée	*0*	*0*
Engagements reçus :	0	0
Engagements de souscription d'actionnaires minoritaires	*0*	*0*

2.2 DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président Directeur Général
Stéphane Ledermann

2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

Période du 1er janvier au 30 juin 2026

Aux Actionnaires de la société AB Science,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblé générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société AB Science, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Evènements récents depuis la fin du premier semestre de l'exercice 2026 » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés relatifs au développement clinique et aux autres évènements.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 octobre 2026

Grant Thornton	Audit et Conseil Union
Membre français de Grant Thornton International	Membre de Kreston International
Olivier Bochet	Ali Smaïli
Associé	Associé

AB SCIENCE S.A.

Société Anonyme au capital de 765 539,07 euros
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS
438 479 941 RCS Paris